

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL POPULAIRE

REDACTION ET ADMINISTRATION:
30, RUE DE LA FABRIQUE,
QUEBEC.
TELEPHONE: 860.

ABONNEMENTS
Edition Quotidienne
Canada et Etats-Unis... \$3.00
Union Postale... 3.00
Edition Hebdomadaire
Canada... \$1.00
Etats-Unis et Union Postale... 1.50

LES GRAINS DE SEMENCE

L'OUVERTURE OFFICIELLE DE L'EXPOSITION DE GRAINS A EU LIEU HIER APRES-MIDI PAR LES HONN. FISHER ET CARON

Hier après-midi à 2 heures, a eu lieu un manege militaire l'ouverture officielle de la grande exposition provinciale des grains de semence par les honorables MM. Fisher et Caron respectivement ministres d'Agriculture à Ottawa, et à Québec.

A cette occasion, on avait magnifiquement décoré le manege militaire qui offrait vraiment un beau coup d'oeil. Sur l'estrade, on avait pris place, les deux ministres, nous remarquons encore Son Honneur le maire Drouin, M. Jos. Turcotte, M. P., Cyr. F. Delage, M. P., Donat Caron, M. P., le capitaine Emile Trudel, M. l'abbé Auguste Boudet, de l'Ecole de l'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière; le T. Rev. Dom Antoine, abbé mitré d'Okla; M. Chs Chabatis, conférencier agricole; M. Elie M. Caron, M. B. Michaud, secrétaire du département de l'Agriculture, et une foule d'autres dont les noms nous échappent.

Un grand nombre de cultivateurs avaient répondu avec empressement à l'appel des gouvernements d'Ottawa et de Québec et étaient venus écouter les discours et les conférences. Plusieurs avaient apporté leurs grains et on a enregistré même plus de 600 inscriptions.

L'hon. M. Caron s'est dit très heureux de presider à l'ouverture de la grande exposition provinciale des grains de semence; il fit un bel éloge de l'hon. M. Fisher, qu'il présenta ensuite à l'auditoire.

L'hon. M. Fisher se leva pendant que tous les assistants applaudissaient. Il prononça un discours très pratique; il s'exprima en français et fut applaudi à maintes reprises. Il a vivement conseillé à ses amis les cultivateurs de travailler de leur plein gré. Les marchands de grains sont obligés de soumettre à l'acte dit "du bon grain de semence", à moins qu'ils ne vendent du grain pour donner en nourriture aux animaux. En ne demandant que du grain de semence, les cultivateurs sont toujours certains d'avoir que de l'excellent grain.

L'hon. M. Fisher a énuméré les magnifiques résultats obtenus au colège McDonald, puis, il a raconté l'achat du gouvernement de deux fermes dans le district de Québec destinées à devenir d'importantes divisions expérimentales, que les cultivateurs visiteront toujours avec avantage. C'est non intention, a dit le ministre, d'organiser une culture des plus rationnelles des fermes de St-Amand et de Ste-Anne, afin de récolter les grains les plus beaux et les

plus purs, et c'est également mon intention de faire distribuer gratuitement aux cultivateurs de la Province, qui en feront la demande, ces grains de choix.

En terminant, l'hon. M. Fisher, dit qu'il ne s'est peut-être pas exprimé dans un excellent français; il ajoute qu'il est cependant très heureux d'avoir pu s'exprimer dans la langue que parlent la plus grande partie de ses compatriotes de la province de Québec; il souhaite que les cultivateurs qui l'ont entendu, réfléchissent un peu sur les conseils qu'il a cru bons de leur donner.

Le maire Drouin a prononcé ensuite un discours de bienvenue, au nom de Québec à "ces hommes distingués qui viennent tour à tour délibérer sur toutes sortes de questions importantes." Il a ajouté: "A l'appel du gouvernement de notre province et avec le concours bienveillant du gouvernement du Canada, vous êtes venus, messieurs, de toutes parts, quelques-uns même de très loin, pour vous renseigner au contact des exposants de toutes les parties du pays, pour échanger avec eux les résultats de votre expérience personnelle, pour vous communiquer les uns aux autres les fruits de vos recherches et de vos études; et de ce concours d'intelligences éclairées tendant au progrès commun il résultera, j'en suis sûr, un grand bien."

Le T. R. P. Antoine, abbé mitré d'Okla, et supérieur de l'Institut agricole du même nom, fut l'orateur suivant; il a fait un splendide discours disant combien son Institut s'intéresse de voir l'Etat s'occuper de l'agriculture; il se dit que l'Etat s'occupe de l'agriculture, et qu'il s'agit de voir l'Etat s'occuper de l'agriculture, et qu'il s'agit de voir l'Etat s'occuper de l'agriculture.

L'hon. M. Caron, présente ensuite à l'auditoire M. Jos. Turcotte, M. P., qui fait remarquer l'accord qui existe entre les deux gouvernements fédéral et provincial. M. Cyr. Delage a déclaré, entre autres choses, que quant à ce qui concerne la nouvelle ferme expérimentale, il fallait oublier le passé et regarder avec confiance dans l'avenir, car, les travaux de l'avenir auront de magnifiques résultats. M. J. C. Côté, de la branche des semences à Ottawa, a fait ensuite une conférence très intéressante pour les cultivateurs. Avec beaucoup de talent, il a parlé de l'importance de la sélection de grains de semence de première qualité. M. Côté est un connaisseur, et les cultivateurs qui l'ont entendu ne pourront que profiter de ses conseils.

Beaux discours en faveur de la préservation de nos forêts

La Convention forestière poursuit ses travaux avec activité et provoque un intérêt remarquable

A la séance d'hier après-midi à la convention forestière, le premier orateur a été l'hon. E.-H. Bronson, l'un des principaux marchands de la vallée d'Orléans.

A l'ouverture de la séance, l'hon. sénateur Edwards fit quelques remarques puis il appela l'hon. M. Bronson à la tribune. L'hon. M. Bronson a exposé que dans l'intérêt de tout le monde — non pas seulement dans celui des marchands de bois — il est urgent que l'on se rende compte par un relevé minutieux des particularités forestières des districts non organisés, et que seuls ceux convenant à la sylviculture soient mis de côté pour l'exploitation du bois.

Après les discours de l'hon. M. Bronson, par un certain nombre d'exemples, a prouvé que lorsque des colons se rendent sur des terres impropres à la culture, ils en résultent inévitablement la destruction des bois, et au bout de quelques années, l'abandon du district, en tant que district agricole. Il a, en outre, déclaré partager les vues de M. H. S. Graves, au sujet des chemins de fer qui traversent des districts forestiers, où l'on doit éviter de faire les coupes à brûler du pétrole. En terminant, cet orateur a fait remarquer que la plus grande partie de la valeur du bois d'exploitation représente les salaires de la main-d'œuvre. Nul en ce pays ne doit jamais porter plus d'intérêt à la conservation des forêts que le monde d'aujourd'hui.

M. Dunlop, du C. P. R., exposa ensuite les moyens employés par la Compagnie du Pacifique Canadien pour la conservation des forêts. Après lui vint M. G.-C. Piché, forestier en chef de la province de Québec.

M. G.-C. PICHÉ
SERVICE FORESTIER

En réponse à l'invitation qui lui a bien voulu me faire, de préparer un mémoire pour le Congrès j'ai cru qu'il serait à propos de vous entretenir du nouveau service forestier dont l'honorable M. Allard, ministre des terres, vient de décider la création à Québec. De plus, comme le fonctionnement de notre administration forestière, est fort mal connu, même des Québécois, je me permettrai de vous donner, en premier lieu, quelques renseignements sur la tenue de nos forêts et sur les obligations des différents concessionnaires ou fermiers de la couronne. Ces renseignements me mettront plus en mesure de vous exposer le travail que fait ou compte faire notre service forestier.

1. — FORETS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Lors du congrès forestier de 1908, tenu à Montréal, j'ai expliqué au long que les forêts de cette province pouvaient se classer en trois catégories, à savoir: les forêts privées, les forêts affermées par la province aux marchands de bois, et celles qui ne sont pas encore aliénées.

A FORETS PRIVEES

Celles-ci comprennent les terres à bois de nos cultivateurs et les massifs boisés qui demeurent encore dans les seigneuries, etc. En général, ces forêts sont de petite étendue dépassant rarement 50 acres sauf quelques exceptions comme les domai-

nes seigneuriaux de M. Joly de Lotbinière, du Séminaire de Québec, d'Anticosti, ou de Singan.

Le recensement de 1901, indiquait que ce groupe de forêts couvrait alors 5,442,000 acres. Comme le gouvernement vend en moyenne 200,000 acres par an, en lots de colons, qui sont plus ou moins bien boisés, on peut calculer que l'aire des forêts privées s'est accrue durant la dernière décennie d'environ 600,000 acres, ce qui porterait leur superficie totale à quelque six millions d'acres.

Les peuplements qui recouvrent ces forêts sont des plus variés. En effet, on y trouve des massifs purs et des taillis, des forêts entièrement boisées en érable, ailleurs ce sont des bois mêlés, composés de mélèze, hêtre, érable, frêne et pin. Dans le nord de cette province, ces bois deviennent peuplés uniquement de résineux, comme le sapin, l'épicéa, le pin, le cèdre.

D'après nos calculs, les bois feuillus et les bois mûrs se partageraient à peu près également ces forêts. La valeur totale de ces peuplements est d'environ \$25,000,000. Nous ne pouvons dire quel revenu est donné au manque de renseignements, mais les érables seuls produisent au-delà de \$700,000 par an, les propriétés privées vendent chaque année plus de 500,000 cordes de bois de pulpe, valant au moins \$200 sur pied soit un million de dollars. Il est à peu près certain que ces bois donnent un revenu variable. Il est vrai, mais qui doit atteindre \$3,000,000.

Malheureusement,

CETTE GRANDE FORTUNE est bien mal administrée, l'exploitation que l'on fait de ces forêts privées est trop souvent peu judicieuse. Il y a bien quelques fermiers qui prennent un soin jaloux de leurs terres à bois, ils méritent tous nos encouragements, mais la grande majorité ne réalise pas qu'il est dans son intérêt de ne pas couper plus de bois que la forêt n'en produit chaque année normalement.

Comme ces forêts privées sont les seules sources d'approvisionnement de nos villages en bois de commerce et même de chauffage, on comprend l'importance de cette question et la nécessité pour nos cultivateurs de devenir plus soigneux sur ce point. Il serait à souhaiter qu'une loi spéciale fut votée dans un avenir prochain pour empêcher la ruine de ces forêts privées notamment de celles qui situées sur des terrains impropres à l'agriculture. Tout contrat de vente tendant à cette destruction devrait être considéré comme nul. Ici, souvenance d'un cas où la vente a permis d'enlever tous les bois sur pied depuis 4 ponces de diamètre sur la souche. Que demen-

tera-t-il après une telle exploitation que de déchets une telle coupe va occasionner... Il serait nécessaire d'empêcher l'exécution d'un tel contrat, à mon avis.

Par suite de la nouvelle loi prohibant l'exportation des bois coupés sur les terrains de la Couronne, le coup de vendeurs de bois augmente leur hache pour couper à blanc sur les lots privés, ils vont raser la forêt sans merci. Ne devrait-on pas chercher à les empêcher de faire de tels abatages.

Une telle législation pourra peut-être sembler prématurée, mais je crois que c'est l'un des problèmes que l'Association forestière du Canada devrait étudier, car dans nos vieilles paroisses cette question de bois devient chaque jour de plus en plus présente, et il importe de conserver la forêt là où elle doit demeurer.

B. — TERRAINS INCULTES

A cette catégorie de forêts se rattache les terrains délaissés par l'agriculture comme étant improductifs, c'est-à-dire que l'on a défrichés imprudemment et ceux que le feu ou l'exploitation abusive ont ruinés. Le recensement de 1901 évaluait l'étendue de ces terrains à 1,600,000. Comme dans le cours des dix dernières années nous avons eu de grands incendies qui ont causé de grands ravages dans les nouveaux centres de colonisation, surtout en 1906 et 1907 comme les communes abusives et les mauvaises méthodes d'exploitation agricole ont également continué à appauvrir les sols davantage, pauvres, il est arrivé que de nombreux fermiers ou colons ont encore abandonné leur ferme ou leur lot, qui ne pouvait pas leur procurer leur subsistance de sorte que l'aire de ces terrains incultes, improductifs dépassent aujourd'hui deux millions d'acres, c'est-à-dire est égal au quart des terres cultivées dans cette province.

Il sera nécessaire de réparer les erreurs commises en reboisant la plus grande partie de ces sols, dont beaucoup sont enclavés dans le territoire de diverses municipalités, et sont ainsi à la charge des contribuables, qui n'y a personne pour en payer les taxes, ou faire les travaux incombant à ces terrains délaissés. Jusqu'ici, l'on a vendu par enchère publique, vers le commencement de mars, une partie de cette classe de terrains, la municipalité retirant quelques dollars de cette transaction. Je crois que l'on devrait abandonner ce système que les paroisses devraient chercher à se constituer de petites forêts communales, et au lieu de vendre les terrains pour taxes non payées, les conserver, pour les mettre en valeur par le reboisement. Je suis persuadé que le gouvernement les aiderait dans une large mesure, et qu'en peu de temps, ces forêts communales seraient d'un bon rapport.

Beaucoup de nos fermiers ont également sur leurs terres des parcelles qui sont stériles, improductives. Je leur conseille de les reboiser. Il ne leur en coûterait que peu de chose, seulement que les frais de semis ou de plantation, car dans la suite, sauf pour les éclaircies, la forêt souffre toute seule. Je suis en mesure de vous dire que le gouvernement entend

NOUVELLES DE MONTRÉAL

FUGITIFS DE QUEBEC A MONTRÉAL. — M. AMÉDÉE GEOFFRION, RECORDEUR. — DES PARENTS SANS COEUR.

Montréal, 20. — (Du correspondant de "l'Événement"). — Les deux petits garçons, Edmond Pouliot et Emile Normandin, tous deux âgés de 14 ans, qui se sont enfuis, samedi dernier du collège de Lévis, sont, paraît-il, arrivés à Montréal, lundi après-midi.

Après leur évasion, ils se sont rendus à la Pointe-aux-Trembles à pied, et après avoir conté une histoire à un cultivateur de l'endroit, ont obtenu l'argent de leur passage sur le Canadian Northern.

La police de Montréal les recherche.

NOUVEAU RECORDEUR

On annonce la nomination prochaine de M. Amédée Geoffrion, député de Verchères à la Législature, comme troisième recorder de la cité de Montréal. La question de la nomination d'un troisième recorder a été vivement agitée, on s'en souvient, il y a quelques mois.

Cette question est réglée, paraît-il, et l'on nous dit que le titulaire sera M. Geoffrion. Naturellement, la nomination n'aurait lieu qu'après la session de la Législature.

PARENTS SANS COEUR

La femme Phyllis Saint-Jean et son époux ont été trouvés coupables, hier, d'actes de cruauté envers leur enfant, le petit Phyllis Saint-Jean.

On se souvient que l'arrestation de Phyllis Saint-Jean et de son époux se fut la conséquence d'une plainte portée contre eux par le frère de Jean, qui l'accusa d'avoir laissé son enfant exposé au froid.

Le procès a eu lieu, ce matin, devant le juge Choquet, et les voisins sont tous venus jurer qu'ils avaient vu l'enfant dehors, dans le hangar, presque toute la journée, chaque jour, jusqu'à l'arrestation, qui a eu lieu en janvier. L'enfant lui-même, un petit "boy" à l'air fort intelligent, est venu témoigner que madame Saint-Jean, qui est sa belle-mère, l'a laissé souvent dehors au froid.

En déclarant les accusés coupables, le juge Choquet a dit que leur conduite à l'égard de l'enfant avait été des plus barbares et qu'ils méritaient une sentence sévère, surtout la belle-mère, qui est responsable plus que son mari, puisqu'il ne faisait que to-

lérer, tandis que c'était elle qui agissait. La sentence sera prononcée mardi.

UN MILLION D'OEUF POURRIS

Grâce à la prévoyance des autorités sanitaires, la ville de Montréal et la province de Québec viennent d'échapper aux funestes conséquences d'un fléau. Un million d'oeufs pourris et gelés ont été saisis entre les mains d'un commerçant de cette ville, qui voulait les vendre. Des analyses ont été faites par des experts, qui démontrent que ces oeufs ont été gelés, alors qu'ils étaient en état avancé de maturité et qu'ils sont infectés de microbes des plus dangereux.

Les contrôleurs ont ordonné au propriétaire de ces oeufs de les retourner en Chine ou en Russie, d'où ils viennent, ou ces oeufs seront détruits. Les contrôleurs Lachapelle et Wanklyn sont d'opinion que ces oeufs eussent pu déclencher la peste ou le choléra sur notre province, s'ils avaient trouvé accès sur le marché. Il a été démontré qu'un cocon d'inde inoculé au moyen d'une culture faite du contenu d'un de ces oeufs est mort au bout de deux jours, succombant à une infection intestinale.

M. T. E. Grenier, inspecteur, a fait la saisie des oeufs en question.

L'AFFAIRE DU COLLEGE MONNOIR

Mgr A. X. Bernard, évêque de Ste-Hyacinthe, a présenté hier, en Cour de Pratique, une inscription en droit, dans laquelle il demande le renvoi de la requête de M. C. S. Edwards, pour un bref de Quo Warranto contre le petit séminaire de Ste-Marie de Monnoir et le Rév. J. A. Lemieux et Noir.

Les avocats de Mgr Bernard prétendent que les allégués du requérant ne motivent pas l'émission du bref de quo warranto; que ces allégués ne font pas voir que Mgr Bernard est créancier du petit séminaire pour \$5,000; que le requérant n'a pas obtenu la résolution de l'acte de vente, sous seing privé; que la corporation du petit séminaire de Ste-Marie de Monnoir n'a jamais reconnu devoir les \$100,000 réclamés et que le requérant ne démontre pas comment il a été lésé par la sentence de Mgr Sbarretti, etc.

Pickpockets sur un navire

DEUX BONNETEUX SONT RECONNUS AVANT D'AVOIR PU OPERER

New York, 20. — Deux heures avant le départ de l'«Lustella», hier matin, deux stewards ont monté à bord deux hommes dont l'un n'était pas inscrit sur la liste et qui ont reconnu comme un bonneteur habillé des salons de aquetons transatlantiques.

Les deux hommes étaient mis avec une élégance impeccable et portaient des valises qu'ils déposèrent aussitôt dans leur cabine.

Pendant ce temps, le steward avait prévenu le commissaire qui fit venir le détective spécial Mallon. Celui-ci se rendit à la cabine occupée par les deux hommes et le steward ayant frappé, la porte s'ouvrit. Croyant qu'il n'y avait personne d'autre, les occupants ouvrirent la porte complètement et le détective entrant délibérément, salua de ces mots: "Bonjour Joe". Il connaissait Joe depuis longtemps car Joe était signalé à la police.

Mallon prévint les deux compères qu'ils seraient surveillés pendant toute la traversée. On ne pouvait les obliger à quitter le bord parce qu'ils avaient payé leur passage. Les passagers ont été prévenus par une circulaire qui leur a été distribuée, qu'ils feront bien de se rendre compte avec qui ils joueront aux cartes pendant le voyage et le signallement des deux bonneteurs leur a été donné.

Une femme, grande et élégante que l'on croit être leur complice sera aussi surveillée soigneusement.

Un acte de vandalisme

Paris, 19. — Une bande d'individus a pénétré dans les caves d'un marchand de vin de champagne et s'est emparé de 70,000 bouteilles de vin de champagne qu'elle a emmenées brisées.

On croit que cet acte de vandalisme est le résultat d'une rivalité entre les négociants en vins, d'Épernay et des environs.

Les accidents de sous-marins

TROIS OFFICIERS ONT ETE RELEVES MORTS DU NAVIRE VOYANTIN DU DEVOIR

Kiel, Allemagne, 19. — L'accident du sous-marin "U-3" a coûté la vie de trois marins de ce navire.

Les morts sont: le commandant Ludwig Fischer, le lieutenant Kolbe et le timonier.

Quand, trois heures après qu'il eut coulé, le sous-marin a été ramené à la surface par le "Vulkan" et que vingt-sept hommes de l'équipage de "U-3" eurent quitté le sous-marin, le commandant, le lieutenant Kolbe et le timonier décidèrent de rester jusqu'à ce que le navire soit en état de manœuvrer.

Les trois hommes étaient dans le kiosque qui restait submergé. Ils auraient pu demeurer là pendant quelque temps le bateau contenant une grande provision d'oxygène — si par suite d'un accident, l'arrivée de l'oxygène dans le kiosque n'avait été subitement arrêtée. Voici ce qui était arrivé:

On avait fait savoir que la manœuvre de la levée du sous-marin avait parfaitement réussi et la manœuvre continuait quand soudain un ventilateur céda ouvrant ainsi un passage à l'eau qui s'engouffra dans le sous-marin, isolant de la sorte le kiosque et arrêtant instantanément l'arrivée de l'oxygène, sur quoi dépendait la vie des trois hommes.

Le poids de l'eau entrant dans le navire fit lever l'avant et l'arrière s'enfonça plus profondément.

Se rendant parfaitement compte du péril que les marins enfermés dans la tour courraient, les sauveteurs manœuvrèrent de toutes leurs forces, mais seize heures s'écoulèrent avant que l'entrée du kiosque ait pu être forcée.

Il y avait longtemps que les trois malheureux marins avaient succombé à la suffocation. Ils n'avaient pas répondu aux signaux donnés du "Vulkan".

Le dévoilement de la statue d'un héros anglais



En présence d'une immense foule d'Anglais on procéda à la cérémonie du dévoilement de la statue de Wolfe, le vainqueur des Plaines d'Abraham.

Les fortifications de Flessingues

LE GOUVERNEMENT HOLLANDAIS RETIRE SA PROPOSITION

Londres, 19. — Une nouvelle venant d'Amsterdam dit que le Hollandais, en vue de modifier le plan de défense nationale, a décidé de retirer la proposition relative au projet de fortification de Flessingues, ce qui aurait fait de cette ville, une sorte de Gibraltar du Nord.

Ce projet, inspiré par les Allemands, avait soulevé l'alarme en Belgique, car il menaçait de détruire les bénéfices de la neutralité garantie par le traité de Londres en 1839.

L'érection de formidables fortifications à Flessingues aurait le double effet d'accroître la navigation sur l'Escaut et de mettre Anvers dans l'impossibilité de recevoir du secours d'Angleterre, en cas de besoin.

De cette manière, la Belgique se verrait privée d'approvisionnement pour ses troupes et ses habitants, et les vapeurs anglais ne pourraient atteindre le port d'Anvers.

La décision du nouveau ministre de la guerre hollandais de retirer provisoirement la proposition relative aux fortifications de Flessingues ne sera certainement pas du goût des Allemands. Cette décision peut être considérée comme le premier échec subi par le Kaiser dans les projets militaires qu'il tend à développer dans la mer du Nord.

Socialisme coûteux

DES CONCERTS ORGANISES PAR CERTAINES MUNICIPALITES ONT UN DEFICIT DE \$1,000.

Milwaukee, 19. — Le groupe socialiste qui administre la ville de Milwaukee a reçu aujourd'hui le bilan de quatre concerts municipaux du dimanche qui ont eu lieu depuis le 1^{er} décembre 1910. Pécuniairement parlant, ces concerts ont été un succès, le déficit étant pour chaque concert de \$250.

Le projet de la municipalité socialiste, organisatrice de ces concerts était de continuer ces divertissements jusqu'aux premiers mois de 1911. On croyait que ces concerts donnés par un orchestre de premier ordre contre un prix d'entrée unique de dix cents seraient écoutés par un nombreux auditoire, ce qui couvrirait amplement les frais. De plus on comptait des bénéfices, car il était indubitable qu'une quantité d'amateurs viendraient s'offrir pour la plaisir d'écouter les critiques du public.

Les concerts continueront.

L'accident du "Delaware"

Old Point Comfort, Virginie, 19. — Le cuirassé "Delaware" jeta l'ancre au large de Fort Monroe, ce matin de bonne heure et, cet après-midi il est entré dans les bassins des chantiers navals de Norfolk.

Aussitôt que le navire a été aligné le remorqueur "Mohawk" a été envoyé à sa rencontre pour recevoir les corps des huit hommes tués dans l'accident d'hier.

Au retour du "Mohawk", les corps réclamés par les familles ont été exhumés et les autres seront inhumés dans le Norfolk Naval Cemetery avec les honneurs dus aux braves morts à leur poste.

L'aviation à Mexico

Mexico, 19. — Il est à peu près certain qu'un concours d'aviation aura lieu dans cette ville le mois prochain. La population toute entière est fortement intéressée dans ce sport.

Des complications ont toutefois surgi: le docteur Forbes, de San Francisco et Kenneth Bernard, de Los Angeles sont tous deux désireux d'obtenir la direction du concours.

Chacun d'eux déclare avoir à sa disposition les aviateurs par contract, et affirme que l'autre serait incapable de s'assurer leur présence au meeting.

Le gouverneur Lanza a annoncé, aujourd'hui, que \$100,000 nécessaires pour établir un concours d'aviation pourraient être facilement trouvés et que la question de savoir quel sera l'organisateur du concours pourra se trancher plus tard.

Feu le juge McMahon

Ottawa, 19. — On se demande si c'est un Canadien-français qui remplacera sur le banc de la Cour Supérieure de la province d'Ontario, le juge McMahon, décédé récemment. La question est soulevée: les Canadiens-français demandent qu'elle soit réglée d'après la population.

PARC LIMOILLOU

QUARTIER DE LIMOILLOU

Les personnes désireuses de louer trouveront dans le quartier Limoilou, de beaux logements pourvus des améliorations modernes. Allez visiter ces logements avant de louer, vous vous en trouverez bien.

CASTORIA Pour Boies et Kéfalas. La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée. Porte la Signature de Chas. H. Fletcher.



MADAME LOUISA COTÉ

Un EXEMPLE à SUIVRE

Madame Louise Coté de l'Isle Verte a fait usage du **Vin St-Michel** pendant plusieurs années et a été parfaitement guérie.

Si tout le monde comprenait à quel point l'usage d'un bon tonique, d'un tonique éprouvé est essentiel à la conservation aussi bien qu'à la conquête de la santé, l'anémie, la consommation ne feraient pas, chaque année, des milliers et des milliers de victimes. Nous vivons à une époque de vie intense, nous dépensons nos forces sans compter; la prudence la plus élémentaire nous commande donc de remonter nos forces, de réparer les pertes incessantes de l'organisme, d'enrichir notre sang appauvri par cette existence à toute vapeur que nous menons d'un bout de l'année à l'autre, qu'il s'agisse de travail ou de plaisirs. Il y a aussi la maladie à laquelle nous payons un tribut plus ou moins lourd et toute personne qui relève de maladie a besoin de recourir à ce tonique merveilleux, doublé d'un reconstituant énergique qu'est le **Vin St-Michel**. Il stimule les fonctions organiques, il réveille l'énergie, il donne du ton au nerfs, il refait les muscles en facilitant l'assimilation des aliments. L'appétit renaît comme par enchantement et les forces reviennent. D'un bout du pays à l'autre, on célèbre les merveilleuses propriétés du **Vin St-Michel**, qui a rendu la santé à tant de personnes, qui a prolongé la vie de milliers de patients.

Le témoignage de Madame Louisa Coté, de l'Isle Verte s'ajoute aux centaines d'autres que nous avons publiés et que nous sommes toujours heureux de recevoir des personnes qui ont bénéficié des vertus curatives du **Vin St-Michel**. Voici la lettre de Madame Coté :

MM. Boivin, Wilson & Co., Montréal.

Messieurs :—Je certifie par la présente que j'ai pris du **VIN ST-MICHEL** à différentes reprises depuis plusieurs années et que je me suis très bien trouvée de son usage et que je suis en parfaite santé depuis que j'en prends.

Votre toute dévouée,
MADAME LOUISE COTÉ.

Tous les témoignages s'accordent pour mettre en relief les précieuses qualités médicinales du **Vin St-Michel** qui fait merveille dans les cas d'Anémie, Pâles Couleurs, Faiblesse, Epuisement, Fatigue nerveuse; comme aussi dans la convalescence des fièvres; c'est un fortifiant qui n'a jamais déçu la profession médicale, ni les nombreux malades qui y ont eu recours pour se rétablir. Si vous vous sentez faible, fatigué, mal en train, prenez du **Vin St-Michel** et vous retrouverez force, santé et vigueur.

BOIVIN, WILSON & CIE.,

AGENTS

520, RUE ST-PAUL.

MONTREAL.

TABAC
ROSE QUESNEL
A FUMER, DOUX ET NATUREL

TABAC
CHAMPLAIN
A FUMER ET A CHAUDE

Convention des services sanitaires

La quatrième Convention des Services Sanitaires de la Province de Québec aura lieu à Québec les 22, 23 et 24 février prochain. Voici à ce sujet les vœux émis lors de la dernière réunion à St-Hyacinthe en juin 1910.

Vœux émis par la IIIe Convention des Services Sanitaires de la Province de Québec, St-Hyacinthe, le 22 juin 1910.

I.—L'inspection médicale des écoles ayant, partout où elle a été instituée, donné les meilleurs résultats, soit pour l'amélioration des bâtiments scolaires, soit pour la prophylaxie des maladies contagieuses, soit pour révéler chez les écoliers les tares et autres déficiences individuelles qu'il est dans l'intérêt de signaler aux parents pour qu'elles soient corrigées à cet âge, ne fut-ce que pour que l'élève puisse mieux profiter de son stage à l'école; la IIIe Convention des Services Sanitaires verrait avec plaisir le Gouvernement Provincial faire généraliser cette inspection médicale dans toutes les écoles de la Province.

II.—Comme, malgré des rapports officiels optimistes, il reste notoire que l'immense majorité de nos écoles n'ont pas de dispositifs de ventilation ou n'ont que des simulateurs de ventilation et comme l'on continue à ériger des écoles sans pourvoir à une ventilation efficace; il serait urgent de faire décréter par la Législature—à l'instar de ce qui est fait dans le Massachusetts—qu'aucune nouvelle école ou nouvelle maison d'éducation ne sera mise en service à l'avenir avant que le système de ventilation ait été éprouvé et dûment certifié efficace par des autorités sanitaires compétentes.

III.—Outre l'inspection des établissements industriels en vue de la sécurité des travailleurs, déjà organisée dans cette province; il serait de la plus grande importance de nommer—après concours de compétence—des médecins hygiénistes des manufactures, qui seraient chargés de surveiller les conditions sanitaires dans lesquelles se fait le travail dans les diverses manufactures, constater les effets du genre de travail effectué sur la santé des ouvriers, vérifier le surmenage dans certains ateliers; et ce dans le but soit de faire corriger les procédés défectueux dans certaines fabriques, soit d'aviser les sujets trop susceptibles d'être affectés par le genre de travail d'un atelier, du danger qu'ils courent en persistant à rester dans leur métier.

IV.—La IIIe Convention des Services Sanitaires est d'avis que dans les villes où le mouvement de la population est accentué, les besoins d'une bonne statistique demandent que le recensement soit fait plutôt tous les 5 ans, que tous les 10 ans, comme cela se pratique actuellement.

V.—L'augmentation du nombre des cas de fièvre typhoïde dans les municipalités dont les aqueducs avaient, jusqu'ici, été l'abri de soupçons démontre que la pollution de nos cours d'eau va en augmentant progressivement et, en conséquence, tant pour protéger les aqueducs établis, que pour empêcher de rendre très difficile l'établissement des nouveaux aqueducs que l'accroissement de nos populations requerra, il est à souhaiter que non seulement les autorités ne tolèrent pas qu'on augmente encore la pollution des cours d'eau, mais qu'elles cherchent à obtenir, soit du Parlement Fédéral soit de la Législature Provinciale, une loi qui permettrait—mieux que le font actuellement les dispositions statutaires fédérales et provinciales relatives aux nuisances—de faire supprimer les pollutions (nuisances) déjà existantes.

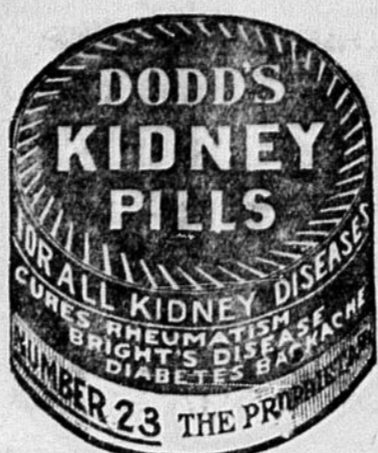
VI.—Pour enlever tout doute sur les pouvoirs que peuvent avoir les municipalités d'instituer l'inspection des vaches laitières et d'ordonner qu'elles soient soumises à l'épreuve de la tuberculine, il serait très opportun d'obtenir de la Législature une loi spécifique à cet effet.

(Extrait du Compte-Rendu des Délibérations de la Convention).

S. VALLEE, M. D.
Sec. IVe Conv. des Services Sanitaires.

BON CONSEIL

Ne manquez pas de vous procurer la "Vie de Ste-Rita" petite brochure que vous payez 10 sous et qui vous procurera des instants de bonne et sainte lecture. En vente à l'Événement 30 rue de la Fabrique, chez l'auteur 161 Rue Sauvageau et chez les libraires.



Les Pilules de Dodd guérissent toutes les maladies de reins, aussi le rhumatisme, la maladie de Bright, diabète et mal de dos. Le cliché ci-haut est un modèle de la boîte.

LES DEBUTS DE PUCCINI

LORSQUE FUT REPRESENTE SON PREMIER OPERA IL AVAIT EN POCHÉ 40 CENTIMES

"The Girl of the Golden West", l'opéra de Puccini, représenté dernièrement au Métropolitain Opera House de New York, a fait, on le sait, de fabuleuses recettes. Qu'il est loin le jour où le célèbre compositeur assista à la représentation de son premier opéra n'ayant pour toute fortune que huit sous.

Un livre de M. Arnaldo Francoroli "Puccini chez lui et au théâtre", qui vient de paraître à Paris, contient une anecdote frappante:

"La première de 'Vill' fut donnée à Milan, en 1884. Le jeune maître Puccini était habillé d'un simple veston, marron—faute d'un habit noir—et n'avait que 40 centimes dans sa poche. L'auteur, du livret, le poète Fernand Fontana, était plus riche que lui: il possédait vingt sous. Cela n'était que juste et naturel, pour un artiste."

Le critique musical de la "Perseveranza" de Milan avait constaté en Puccini—qui venait de sortir du Conservatoire et s'était produit dans un "Capriccio sinfonico"—un "tempérament sûr et très rare de composition."

Puccini se dit alors: 'Je suis donc bon à quelque chose!' Et il voulut écrire un opéra. Ponchielli se chargea du livret, et lui trouva celui de M. Fontana.

Dès qu'il eut son livret, Puccini se mit au travail sans repos ni trêve, car il voulait finir à temps pour participer à un concours organisé par la maison Sonzogno.

Il travailla avec acharnement. A Luques, auprès de sa mère, qui fut obligée de rester à tricoter à côté de lui, sans qu'il se serait levé et aurait abandonné son oeuvre.

Puccini présenta son opéra au concours. Mais, la commission d'examen ne s'aperçut même pas de cette pauvre partition qui était venue au monde au milieu de tant de peines et de tant d'espérance. On sut après que la commission ne s'était même pas occupée de la lire, à cause de l'horrible écriture musicale du jeune maître: écriture qui à tousjours affolé les copistes.

Mais, quelque temps après, Puccini se trouva chez M. Mario Sala, et y joua des airs de "Vill". Bello qui était présent, en resta profondément impressionné. Il voulut que "Vill" fut représenté.

Le soir de la première de "Vill" à Milan, Puccini fut télégraphié à sa mère: "Succès éclatant, inespéré. Dix-huit rappels. Final premier acte bissé deux fois..."

Quinze mots, tout juste, avec l'adresse. Puccini fut obligé d'emprunter les vingt sous de son père. Mais que de joie dans ce peu de mots!

Et que de chemin parcouru, quand on compare le lacanisme de cette dépêche à sa mère avec la prolixité des télégrammes qui ont communiqué, ces jours derniers, au monde entier le nouveau succès universellement attendu!

CASTORIA

Pour Bébé et Enfants.

La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée

Porte la Signature de *Chas. H. Fletcher*

Pour vos Impressions, Téléphonnez au No 860, à l'Imprimerie de l'Événement.



\$7.95 OTTAWA ET RETOUR

Depart. aujourd'hui, 20 janvier. Retour, le 23 janvier 1911.

Pour obtenir les places, billets, et tous renseignements, s'adresser à J. H. Hone, Jr., au Château Frontenac ou à la Gare du Palais.

JULES HONE, JR.
Agence générale de chemin de fer et paquebots.
Nous recommandons toutes les lignes transatlantiques.

AYEZ L'ŒIL OUVERT

SAMEDI prochain ce journal vous donnera la plus intéressante liste de bon **MARCHE** que vous puissiez désirer.

Les occasions sont si nombreuses que toute une page remplie peut à peine vous donner une faible idée de l'importance de cette vente.

Préparez-vous pour être là au bon moment et surveillez bien **SAMEDI** l'annonce officielle et la date précise de l'ouverture de la grande vente.

MYRAND & POULIOT,

215, RUE ST-JOSEPH, .: ST-ROCH.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Exposition d'Animaux de Ferme et de Volailles de l'Est d'Ontario

OTTAWA, ONT

Du 15 au 20 Janvier 1911

DEPARTS DEST-JEAN, N.-B.

Date	Destination
27 Janvier	Hesperian
28 Janvier	Empress of Ireland
10 Mars	Empress of Ireland
16 Mars	Lake Champlain
24 Mars	Empress of Ireland
30 Mars	Lake Manitoba

QUEBEC CENTRAL RAILWAY

LA MEILLEURE ROUTE — ET LA SEULE LIGNE

LIGNE ALLAN

STEAMERS DE LA MALLE ROYALE

Date	Vapeurs	De	À
27 Janvier	Hesperian	Portland	Boston
28 Janvier	Empress of Ireland	Portland	Boston
10 Mars	Empress of Ireland	Portland	Boston
16 Mars	Lake Champlain	Portland	Boston
24 Mars	Empress of Ireland	Portland	Boston
30 Mars	Lake Manitoba	Portland	Boston

CHEMINS DE FER CANADIEN NOR. QUÉBEC & LAC ST-JEAN

Le et après LUNDI, 9 Janvier 1911, les trains partiront de Québec comme suit:

Service de Glasgow, Portland et Boston

Date	Vapeurs	De	À
24 Dec	Hungarian	Portland	Boston
31 Dec	Prestorian	Portland	Boston
14 Jan	Ontarian	Portland	Boston
21 Jan	Sicilian	Portland	Boston

QUEBEC RAILWAY LIGHT & POWER CO

Quebec Railway, Light & Power Co

HORAIRE DE L'HIVER 1910-11

A PARTIR DE LUNDI LE 19 SEPTEMBRE 1910, les trains circuleront comme suit: Entre Québec et les Chutes Montmorency

QUEBEC RAILWAY LIGHT & POWER CO

Quebec Railway, Light & Power Co

HORAIRE DE L'HIVER 1910-11

A PARTIR DE LUNDI LE 19 SEPTEMBRE 1910, les trains circuleront comme suit: Entre Québec et Ste-Anne de Beauré

CHEMINS DE FER CANADIEN NOR. QUÉBEC & LAC ST-JEAN

Le et après LUNDI, 9 Janvier 1911, les trains partiront de Québec comme suit:

Service de Londres, Havre, Halifax et St-Jean

Date	Vapeurs	De	À
21 Dec	Hesperian	Londres	St-Jean
18 Jan	Hesperian	Londres	St-Jean

PALETOTS Sur Mesure Pour Hommes, \$13.50

VOICI une chance d'économiser votre argent sur l'achat d'un Paletot de qualité supérieure et confectionné sur mesure. Notre Tailleur Expert pourra vous confectionner un Paletot d'Hiver, sur Mesure, en tissu tout laine de qualité splendide, votre choix de genre avec rayures unies ou brun avec rayures fantaisie, à double ou simple croisure, genre "Ulster" ou "Automobile", prix réguliers \$17.25 et \$18.25. EXTRA SPECIAL \$13.50

LA COMPAGNIE PAQUET

157-173, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

Bottines et Souliers à des Réductions Spéciales

Le Rayon des Chaussures vous offre pour Samedi un lot spécial de Chaussures pour Dames et Messieurs, à une grande réduction. Les quantités sont limitées—venez à bonne heure si vous désirez vous en procurer—50 paires de Bottines et Souliers en Dongola pour Dames, grandeur 2 1/2 à 5, valant \$3. pour \$1.75-60 paires de Bottines et Souliers en Dongola pour Dames, valant \$2.50 pour \$1.49-100 paires de Bottines pour Hommes \$3.50 à \$2.79

La VENTE De Marchandises Blanches Se Terminera SAMEDI

SAMEDI sera le dernier jour de notre plus Grande Vente de Marchandises Blanches. Les valeurs sont plus étonnantes que jamais — les patrons plus jolis — les tissus de meilleure qualité — et les prix plus bas que ceux offerts pendant aucun événement de ce genre. Nous avons juste les marchandises que vous désirez et nous les vendons à un très bas prix. Si vous voulez de la Lingerie unie et peu dispendieuse nous en avons ici — Si vous en voulez de patrons très élaborés vous ne serez pas déçapointés non plus. Ne manquez pas de venir SAMEDI, le dernier jour de cette vente, car vous ne le regretterez certainement pas.

Jolis CACHE-CORSETS pour DAMES

Les tissus dont ces Cache-Corsets sont confectionnés sont de très bonne qualité et les patrons sont jolis à l'extrême. Lisez ces descriptions soigneusement :

Cache-Corsets Cache-Corsets
Cache-Corsets en beau Coton blanc, garnis de broderie autour du col et de dentelle Valenciennes. Prix de Vente 32c

Cache-Corsets Cache-Corsets
Cache-Corsets en Coton blanc, garnis de dentelle Valenciennes et d'insertion. Prix de Vente 44c

BEAUX JUPONS POUR DAMES

Les Jupons sont tous bien confectionnés, tailles très simples et généralement garnis. Le tissu employé est un beau coton, fin batiste. Lisez les descriptions.

Jupons Jupons
Jupons en beau Coton blanc, volant de linon avec remplis, garniture de dentelle Valenciennes et d'insertion. Prix de Vente \$1.24

Jupons Jupons
Jupons en beau Coton blanc, volant de linon avec remplis, garniture de dentelle Valenciennes et d'insertion. Prix de Vente \$1.69



Robes de Nuit

Robes de Nuit en beau Coton blanc, entièrement à remplis, manches longues, garnies de broderie. 69c

Robes de Nuit

Robes de Nuit en beau Coton blanc, entièrement de broderie et petits remplis, manches courtes. \$1.19

Robes de Nuit

Robes de Nuit en Coton blanc, entièrement de broderie, garnies de dentelle Valenciennes et d'insertion. \$1.29

Robes de Nuit

Robes de Nuit en coton blanc, entièrement avec dentelle, insertion et jolis remplis. \$1.98



EPICERIES à Bon Marché pour SAMEDI

SAMEDI le Grand Rayon des Epiceries vous offre la liste suivante de bons marchés. Ceux qui désirent se procurer des valeurs extraordinaires trouveront en outre plusieurs occasions d'économiser leur argent, soit parmi les marchandises exposées dans la vitrine ou sur les comptoirs.

- JAMBON bouilli, qualité splendide, Bon Marché de Samedi, la lb 20c
FARINE "Royal Patent", Bon marché de Samedi, 2 lbs pour 5c
SUCRE granulé, En Vente Samedi, la lb 43c
POUDRE A PATE "Cook's Pride", boîtes d'un quart de livre, la boîte 7c
POUDRE A PATE "Cook's Pride", boîtes d'une demi-livre, la boîte 10c
POUDRE A PATE "Cook's Pride", boîtes d'une livre, la boîte 15c
AMIDON, grande quantité, Bon marché de Samedi, 3 paquets pour 20c
THE "Gunpowder", valant 40c, en vente Samedi, la lb 24c
BLE D'INDIE SUCRE, de "Boulter", boîtes de 2 lbs, 3 boîtes pour 23c
"AXOLINE" pour nettoyer et polir, prix du marché 10c, 2 paquets pour 9c
"AXOLINE", grosses boîtes de 20c Bon Marché de Samedi, la boîte 15c
LAIT CONDENSE, marque "Banner", valant 12c, la boîte 10c
"MIKSTOCK" en poudre, valant 12c, en Vente Samedi, la boîte 10c
"TRUMILK" en poudre, valant 12c, en Vente Samedi, la boîte 10c
RAISINS de Valence pour pudding, valant 10c, 3 lbs pour 22c
RAISINS de Table, boîtes d'une livre, valant 10c, la boîte 24c
MIGNONNETTE, marque "Hiron", valant 10c, 2 paquets pour 13c
BISCUITS "GINGEMBE", grande quantité, Samedi, 2 lbs pour 13c



Chemises

Chemises en Coton blanc avec insertion et broderie autour du col et des emmanchures. Prix de Vente 69c

Chemises

Chemises en Nainsook blanc, garnies d'insertion de broderie et bordure de dentelle Valenciennes. 98c

Chemises

Chemises en Nainsook blanc, manches courtes, garnies de dentelle Valenciennes et médaillons de broderie. \$1.29

Chemises

Chemises longues en belle Batiste blanche, avec volant d'insertion et dentelle Valenciennes. \$1.89

Chronique du Sport

LA JOUTE WANDERER-QUEBEC PASSIONNE LES ESPRITS.— LE LAVAL SUBIT SA PREMIERE DEFAITE DANS LA LIGUE DE LA CITE.— RENEWAL GAGNE SON PROTET.— MALLEN RESTE A QUEBEC.— EN EN TETE DES SCORERS.— "LA PRESSE" OFFRE \$100 AU CANADIEN S'IL TRIOMPHE DU OTTAWA SAMEDI.— NOUVELLE LIGUE INTERNATIONALE DE BASE-BALL.— NELSON ET WOLGAST RECOIVENT UNE OFFRE DE \$2,000 PAR SEMAINE POUR PARAITRE SUR LA SCENE.—NOUVELLES DIVERSES.

HOCKEY

UNE JOUTE IMPORTANTE

Tous les amateurs de Hockey de Québec considèrent avec raison la Joute de demain comme l'un des plus grands événements sportifs de la saison. A plusieurs titres, la Joute que se feront le Wanderer et le Québec à la patinoire Québec sera remarquable.

Les champions n'ont trouvé qu'une fois leur maître depuis l'ouverture de la saison; mais ils ont bien failli être la victime du Québec et ne doivent qu'à une bonne étoile d'y avoir échappé.

On avait cru jusque-là que le Wanderer n'était guère en faveur et qu'il serait pour ses adversaires un concurrent fort peu sérieux. Cependant, sa dernière victoire sur le Canadien a prouvé qu'il possède encore de l'étoffe dans ses rangs et excite encore davantage l'intérêt que le public porte à la Joute de demain.

Ca va être une lutte à mort. L'équipe locale semble parfaitement remise des blessures reçues à Ottawa. Hall même pourra jouer. En outre du plaisir d'aller voir un nouveau joueur, le public y trouvera son compte à juger de l'habileté de cet habile joueur. Malen y sera aussi et nous promet de belles rencontres. Bref, tous les joueurs sont plus enthousiastes que jamais et se proposent d'administrer une raclée aux champions.

Il faudra voir cela. Il ne fait plus de doute que l'assistance sera très considérable. Les rapports de la Joute Canadien-Ottawa seront donnés point par point.

PREMIERE DEFAITE

Nos vaillants amis, les escarabots de Laval, ont comme hier soir, l'intermittence de la défaite. Dans une Joute rapide et très pas-

sionnante la brillante équipe des champions de la ligue de la cité a dû balayer pavillon devant celle du St-Patrick.

Le Laval avait pour gardien des buts, Alf. Demis, qui s'est acquitté de sa tâche d'une manière admirable.

Le score final est de 5 à 3. La Joute fut remarquable de rapidité et absolument exempte de brutalité. Dans la 1re période le St-Patrick prit l'avance, finissant avec 2 points de plus à 1. On disputa longuement au sujet du troisième point qui avait frappé, dit-on, le poteau des buts; mais l'arbitre décida en faveur du St-Patrick. Un point fut compté par De Lery, mais l'assistant arbitre qui se permit d'arrêter la Joute pour punir un joueur ne le fit point compter.

La victoire du St-Patrick a causé une grosse surprise. Sans vouloir amoindrir leur succès, nous dirons que les deux clubs auraient dû avoir chacun quatre points.

Cinq à six cents personnes assistaient à cette Joute.

L'intérêt dans la ligue de la cité augmente avec les parties. Il est écrit des résultats obtenus jusqu'à date que le St-Patrick, le Laval et le Crescent sont les concurrents dans la lutte pour le championnat.

Sommaire: Partie commencée à 8.25 heures. 1ère période: 1. Hamel, Laval, 4 m. 2. Vallée, St-Patrick, 5 m. 3. Derouin, St-Patrick, 4 m. 4. Strong, St-Patrick, 2 m. 2ème période: 1. Rooney, St-Patrick, 5 m. 2. Calabroque, Laval, 2 m. 3. Strong, St-Patrick, 6 m.



PACKEY McFARLAND, pugiliste poids légers de Chicago, qui a mis Goddard de New-York hors de combat en 12 rounds. McFarland rencontrera Wolgan, qui est champion depuis sa victoire sur Patting Nelson

8 Hamel, Laval, 13 m. Arbitres: Dr P. Hamel, assistant, B. M. McNamara.

RENEWAL A LA DECISION

Montréal, 20.—L'Assemblée de la Ligue Nationale pour prendre en considération le projet du Renewal au sujet de la Joute Renewal-Wanderer se en lieu hier soir à l'Hôtel Queen. On se rappelle que Renewal a protesté la Joute parce que le Wanderer avait substitué Zmald à Goddard.

Le Président Emnest Quinn avait d'expérience qui survenaient les deux spectateurs durant les intermèdes.

ber, Canadien et Renewal se prononçant contre le projet.

La Joute a donc été annulée et devra être reconvenue.

La nouvelle que Malen du Québec avait été remercié de ses services est absolument sans fondement. Malen a joué à Ottawa une partie qui lui a valu une mention particulière dans tous les clubs où les directeurs sont unanimes à dire qu'un homme de cette trempe n'est pas à dédaigner. Malen est allé visiter ses parents à Montebury et sera de retour aujourd'hui. Il jouera samedi contre le Wanderer.

LA JOUTE WANDERER CANADIEN

M. Adolphe Lecours, gérant du Canadien a déclaré ce qui suit après la Joute du Canadien contre la Wandere, hier mercredi soir dernier:

"Nous avons été bellement volés; la partialité évidente et purement volontaire des arbitres, surtout en ce qui regarde les pénalités et les hors-jeu, nous a fait perdre une partie qui nous appartenait de droit et de fait. Veuillez croire qu'à l'avenir, nous verrons à nous protéger de tels abus."

MAGNIFIQUE MASCARADE AU PATINOIR LES VARIETES

Plus de 500 patineurs et 1500 spectateurs s'étaient donnés rendez-vous hier soir au magnifique patinoir à roulettes des "Variétés" où avait lieu une magnifique mascarade. Les costumes jolis et très variés offraient un spectacle des plus intéressants et si continu qu'à la demande générale on a retardé l'heure de la fermeture qui est à dix heures jusqu'à dix heures et demie. Voici les noms des heureux gagnants:

Costumes originaux: M. Jos Lecours, M. A. Di-hainaux. Costumes riches: M. Côté, M. Le Hébert, M. Rochon, M. L. E. Martineau.

Les autres prix ont été gagnés par M. E. Guérin, A. Drouin, A. Robert, Martinson, M. Drouin, Lemay, Dumontier, Robert, Bouliane, Faund.

Les Juges étaient M. les échevins Dinou et Galland, avec M. Lafontaine, Dr Dorion, Gervais et Gauvin.

Le service d'ordre a été parfait sous la direction de M. Jos. Bédard, gérant.

La prochaine mascarade aura lieu le 9 février prochain. Nous donnerons demain la liste des gagnants de la mascarade.



ARTHUR JOHNSTON, étant à Toronto, faisant partie des cirques, qui s'est tué à Buffalo en tombant sur un poteau. Il mesurait 7 pieds et 3 pouces.

Par la télégraphie sans fil

Le sr La Estienne parti du Havre par New-York a communiqué vers 7.30 hrs p.m., hier, avec Cap Race T.N., alors qu'il était à 1,236 milles à l'Est de Sandy Hook.

L'augmentation de longueur de vides ferrées dans le Dominion, au 30 juin 1910 sur le 20 juin 1909, était de 627 milles.

Funérailles

Ce matin, ont eu lieu, à neuf heures, à l'église St-Roch, les funérailles de Mme Gaudouise Bédard, née M. Orléans Armandine Darveau.

Dans le convoi funéraire qui était très nombreux, on remarquait les pasteurs et le personnel au complet du magasin Myrand & Pouliot, rue St-Vallier, St-Sauveur, dont M. G. Bédard est le gérant; ainsi qu'une nombreuse députation du magasin Myrand & Pouliot, à St-Roch.

Le deuil était conduit par le mari, le fils, le père et les frères de la défunte.

Le levé du corps fut faite par M. le curé Lagueux, et le R. P. Lelièvre, de St-Sauveur, assisté de MM. les abbés Grosjean et Desjardins chanta le service funéraire pendant que MM. les abbés Côté et Gauthier dévotaient des masses basses aux chapelles latérales.

Ont signé le registre, le Rev. M. J. H. Mathieu, MM. Joseph Lafontaine, O. Pouliot, Jos. Myrand, Achille, M. J. Morel, J. L. Hudon, W. A. Gagnon, A. A. Deschênes, A. Nadeau, Jos. Pouliot, G. Lévesque, L. Cantin, J. B. Bédard, A. Remillard, E. Malheur, A. Dumais, V. Leclercq, L. J. A. Noël, Nap. Bédard, H. Gauthier, A. Frédéric, Jos. Langlois, L. Trépanier, E. Côté, Jos. Côté, J. A. Goulet, A. Frédéric, P. Godbout, G. Ouchot, Jos. Thivierge, G. Blouin, P. Lefebvre, E. W. St-Cyr, L. M. Gagnon, J. P. Bédard, J. Remillard, F. E. Aubé, Jos. Bédard, H. Rouleau, L. O. Rivest, Jos. Lacroix, J. E. Côté, G. Morneau, L. Marchand, L. S. Amant, Jr., L. A. Forland, G. Lacroix, G. Bédard, O. Arsenault, P. Dumontier, J. O. Côté, F. X. Chouinard, E. Lacroix, L. Chouinard, Jos. Bouché, A. N. Côté, L. Boisjars, P. Larue, P. Bédard, F. N. J. Dorion, M. D. O. Trépanier, H. E. Leclercq, A. Morneau, S. Pouliot, N. Gauvin.

Par une délicate attention de personnel ou magasin, la façade de l'établissement Myrand & Pouliot, à St-Sauveur, était décorée de tentures de dentelle aux couleurs noires et violettes.

M. Bédard et les familles Bédard et Darveau ont toutes nos sympathies dans le deuil où les attendent aujourd'hui et nous leur offrons nos plus sincères condoléances.

REMORQUES GUERIES EN 6 ET 14 JOURS.

Une pharmacie vendra vos remorques en 6 ou 14 jours. L'ONGUENT PAZO ne guérit pas, mais se dissimule en l'empoisonnant, en vous faisant croire qu'il guérit. Si le pharmacien ne vous a pas le remorques en 6 ou 14 jours, il sera votre ennemi. Paris Médicine Co., 10, George, Toronto.

Cour St-Pierre No. C. O. F. C.

A l'assemblée du 10 courant, de la Cour St-Pierre, à l'Ordre des Forestiers Canadiens, a eu lieu l'installation de nouveaux officiers qui avaient été élus à la dernière assemblée de décembre pour l'année 1911.

Le député haut-chargeur de district M. F. M. Maréchal, ainsi que l'organisateur M. J. E. Gauvin, agissant comme Haut Commissaire à l'installation des officiers dont voici la liste:

Chief Ranger, W. Emond, réélu. Vice-Chief, J. C. Delage, réélu. Médecin de Cour, Dr Alf. Drouin, réélu. Secrétaire-archiviste, T. T. Malheur, réélu. Secrétaire-financier, J. E. Drouin, réélu. Trésorier, Andréas Nadeau, élu. Orateur, O. Bussières, réélu. Père Garde, R. Dery, élu. Porte-étendard, M. Blais, élu. Porte-soutien, P. Noël, réélu. Auditeurs, J. E. A. Pin et J. P. H. Pouliot.

Le député haut-chargeur de district M. F. M. Maréchal, a fait en cette circonstance l'éloge de la Cour St-Pierre, qui, par le travail de ses officiers et de ses membres est devenue la Cour la plus forte par le nombre de ses membres et la moins dispendieuse pour en faire partie. Il annonce de plus, qu'un concours de recrutement de nouveaux membres est ouvert pour deux mois aux conditions les plus avantageuses. Cette nouvelle loi sera promulguée par les applaudissements et les félicitations de l'assemblée, dont les membres ont bien décidé de faire partie au moins un nouveau confrère dans le cours de ces deux mois.

Transactions commerciales

MM. Marrott & Frères, encaisseurs de Montréal, ont acheté pour \$7,000 tout le stock endommagé de Glover & Fry.

Cette vente a été faite par les compagnies d'assurances et les marchandises encore pleines de glace, sont transportées par le Pacifique à Montréal.

Hier matin à ou lieu au bureau de M. J. P. E. Gagnon, la vente du stock de la famille de M. Misail Thibault. Le dollar officiel n'est que de 60 cts dans la monnaie.

Les crédits ont été versés à M. le Dr Thibault pour \$6 cts et la maison de M. Geo. Madelin, au prix de \$8,000.

LEVENEMENT

JOURNAL POPULAIRE
Publié par la Compagnie de L'Événement, incorporée par lettres patentes...

QUÉBEC, 20 JANVIER 1911.

LES GRAINS DE SEMENCE

L'exposition des grains de semence qui s'est ouverte hier au Manège est d'un intérêt considérable à la classe agricole.

LE PROCHAIN GOUVERNEUR

Les journaux sont pleins de rumeurs au sujet du successeur de Lord Grey comme gouverneur du Canada.

LA CONFÉRENCE DE WASHINGTON

Les conférences tarifaires entre représentants du Canada et des États-Unis qui se termineront probablement demain à Washington.

LA FORÊT ET LES COLONS

Dans son discours devant les membres de la convention forestière, M. Teulier a touché une note nécessaire en disant qu'il fallait bien protéger la forêt mais contre le marchand de bois et non contre le colon.

BILLET DU SOIR

LA GREVE GENERALE

Il paraît que les ouvriers des navires en Angleterre vont déclarer la grève générale au premier mai prochain.

Qui dit grève générale comporte une grève sans exception. Par conséquent, un de ces quatre matins, nous allons voir les débardeurs de Londres, les fonctionnaires et les garçons de café de France...

Vous êtes bon, monsieur. Il y aurait, en Chine, une population de quatre cents millions d'habitants, formant près d'un tiers de l'humanité...

Moi, je suis un type dans le genre de Hamlet: "to be or not to be". La grève générale est ou n'est pas.

Le matin de la grève générale, par exemple, pas un laitier n'ira traire ses vaches. Traire une vache, même la vache à lait du gouvernement ou la vache à Colas, c'est travailler.

Porter une botte de foin ou de l'avoine à son cheval, c'est travailler. Si la grève est générale, les cochers, les palefreniers, les garçons d'écurie et les valets de ferme devront laisser leurs chevaux ronger leurs mangeoires.

Les boulangers sont compris dans la grève générale; donc, du moment où elle est proclamée et tant qu'elle durera, adieu notre pain quotidien, pardon...

Un matin de la grève générale, par exemple, pas un laitier n'ira traire ses vaches.

Les boulangers sont compris dans la grève générale; donc, du moment où elle est proclamée et tant qu'elle durera, adieu notre pain quotidien, pardon...

Un matin de la grève générale, par exemple, pas un laitier n'ira traire ses vaches.

Les boulangers sont compris dans la grève générale; donc, du moment où elle est proclamée et tant qu'elle durera, adieu notre pain quotidien, pardon...

Un matin de la grève générale, par exemple, pas un laitier n'ira traire ses vaches.

Les boulangers sont compris dans la grève générale; donc, du moment où elle est proclamée et tant qu'elle durera, adieu notre pain quotidien, pardon...

Un matin de la grève générale, par exemple, pas un laitier n'ira traire ses vaches.

Les boulangers sont compris dans la grève générale; donc, du moment où elle est proclamée et tant qu'elle durera, adieu notre pain quotidien, pardon...

Un matin de la grève générale, par exemple, pas un laitier n'ira traire ses vaches.

Les boulangers sont compris dans la grève générale; donc, du moment où elle est proclamée et tant qu'elle durera, adieu notre pain quotidien, pardon...

Un matin de la grève générale, par exemple, pas un laitier n'ira traire ses vaches.

Les boulangers sont compris dans la grève générale; donc, du moment où elle est proclamée et tant qu'elle durera, adieu notre pain quotidien, pardon...

Un matin de la grève générale, par exemple, pas un laitier n'ira traire ses vaches.

Les boulangers sont compris dans la grève générale; donc, du moment où elle est proclamée et tant qu'elle durera, adieu notre pain quotidien, pardon...

Un matin de la grève générale, par exemple, pas un laitier n'ira traire ses vaches.

Les boulangers sont compris dans la grève générale; donc, du moment où elle est proclamée et tant qu'elle durera, adieu notre pain quotidien, pardon...

Un matin de la grève générale, par exemple, pas un laitier n'ira traire ses vaches.

Les boulangers sont compris dans la grève générale; donc, du moment où elle est proclamée et tant qu'elle durera, adieu notre pain quotidien, pardon...

Un matin de la grève générale, par exemple, pas un laitier n'ira traire ses vaches.

Les boulangers sont compris dans la grève générale; donc, du moment où elle est proclamée et tant qu'elle durera, adieu notre pain quotidien, pardon...

Un matin de la grève générale, par exemple, pas un laitier n'ira traire ses vaches.

Les boulangers sont compris dans la grève générale; donc, du moment où elle est proclamée et tant qu'elle durera, adieu notre pain quotidien, pardon...

ques semaines. Espérons toutefois que cette réduction sera minime et n'affectera aucune de nos industries de la ville et de la province de Québec.



Sir Lomer Gouin finira mal comme tous ceux qui ont la passion du je !

L'étiquette est corset joli mais gênant, pense parfois tout haut le ministre des terres.

Il n'est pas nécessaire d'être un sauvage pour faire un bon ministre des forêts !

Quel est le juif errant de la politique canadienne, M. Lemieux ou M. Devlin ?

Quatre nullités, un homme-lettres compromis et un rageur suffisent, même avec ministre sans portefeuille, à détruire un gouvernement.

Sous quel angle, le député de St-Louis voit-il notre système d'éducation ? Evidemment sous l'angle-oue !

PETITE GAZETTE

Une correction méritée. Trois garnement d'Angleterre ont imaginé ce sport simple et peu coûteux: on se rend sur la voie ferrée du Great-Northern; on se couche sur les rails et on attend le passage d'un train rapide.

Les trois gamins inventeurs de ce nouveau sport le mirent l'autre jour en pratique; mais le mécanicien les aperçut de loin; il refusa de jouer avec eux et arrêta sa machine.

Le Syndicat des architectes du département de l'Hérault a déjà protesté contre un tel projet, et il est à présumer que le ministre de l'Instruction publique interviendra pour empêcher un pareil crime de lèse-beauté.

Le roi Manuel travaille. On annonce que, aussitôt installé dans sa nouvelle propriété, le roi Manuel se mettra sérieusement au travail.

Le baigneur purifierait-il l'eau ? A moins qu'il n'y ait une erreur dans le Bulletin municipal officiel du 1er janvier, voici la statistique des analyses effectuées par l'Observatoire municipal de Montsouris:

PISCINE AVENUE LEDRU-ROLLIN. Bactéries par centimètre cube: Avant le bain: 11,630. Après le bain: 6,000.

Pourquoi cette amélioration notable de l'eau au point de vue bactériologique ? Les baigneurs ont-ils servi de filtres ?

Un garçon de laboratoire aura-t-il interchangé les éprouvettes ? Ou, au contraire, certains baigneurs sont-ils des aspirateurs de bactéries ?

Il serait bon, dans ce cas, de ne pas les laisser circuler en ville après le bain.

Vandalisme officiel. Le Conseil municipal de Saint-Guilhem-le-Désert de l'Hérault, a décidé la construction d'une école qui masquerait l'antique église abbatiale érigée sur un des points culminants du village et qui est une véritable oeuvre d'art.

Voici donc, qu'à quelques kilomètres de Montpellier, l'un de sanctuaires les plus vénérés va être masqué par une école publique !

Déjà, l'an dernier, la municipalité de Vauvert refusait, par sectarisme, la statue de Montcalm, ce héros admiré par ses adversaires eux-mêmes.

Refuser cette statue est un acte d'aberration; masquer le chevet de Saint-Guilhem est un acte de folie.

Le Syndicat des architectes du département de l'Hérault a déjà protesté contre un tel projet, et il est à présumer que le ministre de l'Instruction publique interviendra pour empêcher un pareil crime de lèse-beauté.

Le roi Manuel travaille. On annonce que, aussitôt installé dans sa nouvelle propriété, le roi Manuel se mettra sérieusement au travail.

Le baigneur purifierait-il l'eau ? A moins qu'il n'y ait une erreur dans le Bulletin municipal officiel du 1er janvier, voici la statistique des analyses effectuées par l'Observatoire municipal de Montsouris:

PISCINE AVENUE LEDRU-ROLLIN. Bactéries par centimètre cube: Avant le bain: 11,630. Après le bain: 6,000.

Pourquoi cette amélioration notable de l'eau au point de vue bactériologique ? Les baigneurs ont-ils servi de filtres ?

Un garçon de laboratoire aura-t-il interchangé les éprouvettes ? Ou, au contraire, certains baigneurs sont-ils des aspirateurs de bactéries ?

Il serait bon, dans ce cas, de ne pas les laisser circuler en ville après le bain.

Advertisement for HOLT, RENFREW & CO., Limited. Features large text: 'Manteaux en fourrures qui sont à la fois attrayants et pratiques sont offerts à des prix modérés'. Includes images of two women in fur coats and a list of prices for various styles like MOUTON DE PERSE, BALTIC SEAL, ELECTRIC SEAL, RAT MUSQUE, and ASTRAKAN.

De même un collège des Jésuites, comme l'externat de la rue de Madrid, est fait pour y mettre des Jésuites avec leurs élèves. Mais M. Waldeck-Rousseau a volé le collège et M. Combes l'a vidé.

Aujourd'hui, on le remplit de professeurs et d'élèves du Conservatoire. Les ouvriers aménagent les nouveaux locaux.

On se plaint que les pièces y sont d'une sonorité déplorable. Dame! elles n'étaient pas plus faites pour recevoir les élèves du Conservatoire que l'archevêché de Paris pour y abriter des employés de ministère.

Quand on porte les habits d'aujourd'hui, il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'on soit gêné dans les entournures.

Des mots de Moréas. Bien que Grec, le poète Moréas obtint de mourir Français par le culte qu'il avait de notre langue, ses amis ajoutent même: par l'éclat qu'il lui a donné.

Il avait des "mots". M. Maurice de Noisy en rapporte quelques-uns dans le Mercure de France: Sur Flaubert: "Il est parfait, mais c'est la perfection de l'eau stérilisée."

Sur Goethe: "C'est le plus grand des Allemands, c'est-à-dire le moins Allemand."

Sur Balzac: "C'est un Shakespeare avec des ratés."

Sur Musset: "C'était charmant, un vrai poète; mais il a aussi en lui du calicot."

Moréas pensait que Lamartine a été le plus grand poète de son siècle, mais qu'il n'a pas su se créer son instrument: "Il traîne, disait-il, la langue du XVIIIe siècle comme un encombrement. Puis, après un moment de réflexion: "Mais il la traîne à la victoire."

Moréas disait: "Le français est la seule langue moderne qui mérite le nom de langue. Les autres sont des jargons fixés trop tôt par l'imprimerie. De sorte qu'il suffit de rester elle-même pour conserver la suprématie."

Par là s'éclaire la réponse qu'il fit à un mauvais écrivain qui se plaignait du faiblissement de la langue française à travers le monde moderne: "Et pourtant, lui dit Moréas, elle n'a point de rivale: elle n'a que des ennemis."

Sur la langue française: Au commissariat. Une brave femme entre en coup de vent dans le bureau du magistrat: "Monsieur le commissaire, Monsieur le commissaire, un cambrioleur vient de s'introduire chez moi par la fenêtre à tabatière."

Par la fenêtre à tabatière? Alors adressez-vous à un commissaire-priseur.

Advertisement for GLOVER, FRY & CO., Avis Spécial. Text: 'Toutes les personnes endettées envers la maison GLOVER, FRY & CO., sont priées de régler immédiatement au No 22, COTE DU PALAIS Propriété GEO. DION'.

Advertisement for A LOUER. Text: 'Maison de Pension et Ecurie de Louage. Vaste logement, comprenant 25 chambres bien aérées et pourvues de la lumière électrique...'.

Advertisement for TABAC CHAMPLAIN. Text: 'A FUMER ET A CHAQUER'.

Advertisement for Fumez les Cigarettes GLORIA. Text: 'Elles sont Douces.' Includes an image of a pack of Gloria cigarettes.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE N.-D. DE QUÉBEC

TIRELIRES
BANQUES À DOMICILE



La Caisse d'Économie est maintenant en mesure d'offrir au public des petites Banques (Home Banks) qui ont l'avantage d'être à toute heure prêtes à recevoir les dépôts.

Le public ne manquera pas d'apprécier cet excellent moyen d'inspirer, surtout aux enfants, le goût de l'Épargne.

Beaux discours en faveur de la préservation de nos forêts

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le deuxième groupe de forêts comprend toutes celles que le gouvernement a affectées à différentes époques à des concessionnaires. Ces forêts sont désignées sous le nom de limites à bois : elles sont situées principalement sur la rive nord du St-Laurent. Plusieurs villages se trouvent englobés dans ces forêts, leur aire totale est d'environ 70,068 milles carrés ou 43 millions d'acres. Elles constituent les forêts les plus riches et les plus accessibles que nous ayons dans cette province.

Les soumissions furent demandées sous pli cacheté ; elles devaient porter sur l'offre que les soumissionnaires faisaient pour les droits de coupe à payer sur le bois qu'ils couperaient dans cette zone. Une certaine mise à prix avait été pour le droit de coupe à payer pour chaque essence. Les offres dépassèrent nos espérances. Cette vente couvrait un territoire de 500 milles carrés. En dépit de ces brillants résultats, aucune autre concession n'a été affirmée depuis, et nous devons féliciter le gouvernement de cette sage politique.

PREMIÈRE OBLIGATION

Le deuxième groupe de forêts comprend toutes celles que le gouvernement a affectées à différentes époques à des concessionnaires. Ces forêts sont désignées sous le nom de limites à bois : elles sont situées principalement sur la rive nord du St-Laurent. Plusieurs villages se trouvent englobés dans ces forêts, leur aire totale est d'environ 70,068 milles carrés ou 43 millions d'acres. Elles constituent les forêts les plus riches et les plus accessibles que nous ayons dans cette province.

imposée aux concessionnaires, est de payer une certaine prime d'affermage. Depuis 1843, le gouvernement permet la négociation de ces permis de coupe au même titre que les autres effets de commerce, seulement avant de reconnaître cette transaction, la province exige le paiement d'un honorarium spécial, dit prime de transfert. Autrefois, on exigeait le paiement du premier prix d'affermage, le prix a été fixé en 1863, à \$8,00, et en 1868, à \$10,00. Le département a ainsi touché \$4,582,000 d'honoraires de ce chef durant l'exercice 1909-10.

II.—FORETS NON AFFERMÉES

En 1867, à 1896, nos gouvernements ont affermé 51,000 autres milles carrés de forêts. Ces locations ont rapporté \$3,250,000 soit environ \$63,74 par mille carré.

Etant donné la facilité d'obtenir des permis de coupe, nombre de personnes s'étaient prévalu de la loi et beaucoup de forêts avaient été ainsi affermées par des spéculateurs, qui les conservaient sans les exploiter, comptant les revendre à bon profit. En 1851, on décida d'imposer une taxe annuelle payable lors du renouvellement du permis, qui a lieu au lieu de chaque année. Cette taxe est appelée rente foncière, elle est payable avant le 1er septembre de chaque année. En premier lieu, fidèle au principe qui justifiait son institution, on dressa une certaine échelle suivant laquelle la rente foncière augmentait automatiquement chaque année, lorsque le concessionnaire n'exploitait pas sa limite. La loi de 1866, fixa le maximum de cette rente à 23 centimes 4 deniers par mille carré. En 1868, on décida d'abroger cette restriction et de la remplacer par l'imposition fixe d'un honoraire additionnel de un dollar par mille carré ; la rente foncière fut ainsi portée à \$2,00, puis en 1887, à \$3,00, et on l'a portée en 1910, à \$5,00 par mille carré, ce qui nous assure d'un revenu certain de \$350,000 par an, de ce chef.

III.—FORETS NON AFFERMÉES

En 1906, Sir Lomer Gouin, premier ministre de cette province, décida de ne plus permettre de semblables affermages. Une seule location a été faite depuis cette date, nécessitée par la construction du chemin de fer national transcontinental.

Les obligations du licencié ne s'arrêtent pas là, il doit encore payer à la Couronne, des droits de coupe pour tous les bois qu'il exploite dans sa concession. Ces droits fixés pour une période de dix ans varient pour chaque essence et aussi pour les différentes catégories de produits. En 1910, on les a augmentés de 50 pour cent environ.

et Scribner, par contre il est plus faible de 18 pour cent que celui usité au Nouveau-Brunswick, et qui est particulier à cette province. L'unité de mesure employée dans ces divers tarifs est le pied mesure de planche. Les bois équarris sont mesurés au pied cube. Les grands bois, comme les pignons, poteaux télégraphiques, etc., sont payés linéaire. Les bois cordés, comme le bois de pulpe, de chauffage, pour fabriquer les fusées, sont calculés à la corde anglaise, de 128 pieds cubes.

Nos droits de coupes rapportent actuellement \$700,000 environ, mais vu que nous les avons relevés en 1910, ils dépasseront le million l'an prochain.

COUPE DES PETITS ARBRES

Le gouvernement a passé dès 1869, diverses réglementations restreignant la coupe des bois à certains diamètres-limites, forçant ainsi les concessionnaires à pratiquer une coupe jardinée et ces forêts sont et ont l'apparence de forêts jardinées. Seulement comme l'éloignement des coupes, les difficultés d'accès, et aussi les exigences du marché, ont forcé jusqu'ici le licencié à n'exploiter que certaines essences dont le pin, l'épinette et autres bois flottables, cette méthode a eu souvent de mauvais effets, en réduisant la richesse des peuplements par l'élimination graduelle des bonnes essences. Actuellement, 60 p. c. des peuplements exploités se reconstituent en sapin, qui est ici, une essence de second ordre, c'est donc un appauvrissement général de ces forêts, lequel nous devons chercher à remédier instantanément.

Depuis 1867 à 1900, nos forêts sous licence de coupe ont rapporté au trésor environ \$5,170,000 de ventes foncières, \$20,300,000 de droits de coupe, \$3,250,000 de primes d'affermages, et \$580,000 en pénalités, taxes sur le feu, primes de transfert, etc., soit en tout \$29,300,000, ou un revenu moyen de \$418,00 par mille carré.

Et nous passons maintenant aux forêts non encore aliénées, nous voyons qu'il demeure encore de l'aire qui reste disponible le chiffre énorme de 80,000,000 d'acres en forêts libres de toute servitude. Aucune coupe n'a jamais été faite sur ces territoires, seul le feu en a entamé une certaine partie. Nul pays ne possède une semblable réserve. Ces forêts consistent principalement en résineux, l'épinette et le pin gris étant les plus abondants. Cette région peut fournir au moins 100 millions de cordes de bois de pulpe, c'est-à-dire de quoi alimenter de très nombreuses usines. Jusqu'ici ces terrains étaient inaccessibles, mais la construction de nouveau chemin de fer Transcontinental nous permettra d'y pénétrer facilement. Je suis convaincu que cette partie du pays se couvrira avant longtemps d'usines à pulpe et à papier. Le gouvernement entend mettre en valeur ces forêts qui jusqu'ici n'ont jamais rapporté un seul sou au pays et qui devraient, elles aussi, fournir un million de revenu au trésor.

Maintenant que j'ai exposé sommairement les conditions actuelles de nos domaines boisés, il importe de discuter notre administration forestière et de parler du service forestier. En 1867 fut créé le département des Terres et Forêts pour s'occuper de l'administration des terres et forêts des deux Canadas, car la province de Québec et celle d'Ontario étaient alors réunies et devaient rester ainsi jusqu'en 1867. En même temps on organisa diverses agences sur différents points du pays pour s'occuper des ventes locales de lots et de la surveillance des coupes. Avant cette date, les transactions se faisaient par les bureaux d'Ottawa et de Québec. Enfin, en 1867, notre province reprit le contrôle de ses forêts et le nouveau département des Terres et Forêts s'occupait de faire valoir nos ressources. Si l'on en juge par un arrêté en conseil, en date de 1869, les conditions d'alors étaient bien pitoyables, cent fois ce dont on se plaint aujourd'hui. Cet ordre en conseil confiait à M. de Salaberry le soin de s'occuper, de protéger les forêts contre les maraudeurs, d'arrêter le pillage qui se commettait sur une grande échelle en certaines localités, l'empiétement de certains exploitants sur le domaine de la Couronne avouant leurs limites, et enfin de pro-

Chez les quarante immortels

L'ACADEMIE FRANÇAISE... D'A PRES-DEMAIN.— LES HOMMES Y SERONT-ILS ADMIS ?

Les temps sont révolus. Les femmes ont envahi l'Institut. Les immortels leur ont laissé prendre un pied chez eux ; elles en ont bientôt pris quatre. A mesure qu'une vacance se produisait parmi les académiciens, une femme se présentait pour la remplir. Et elle était élue. Dans le principe, ça n'avait pas marché tout seul. Il avait fallu vaincre, des résistances, endormir des scrupules briser ou amoindrir des oppositions. Mais du jour où les femmes disposèrent, sous la Coupole, de la moitié des voix plus une, les choses marchèrent plus rondement. Les quelques académiciens hommes qui subsistèrent se dépêchèrent de mourir pour ne pas assister plus longtemps au spectacle de leur complète et irrémédiable déchéance. Ils furent remplacés à leur tour, par des académiciennes. Aujourd'hui, nous vous quarante Immortelles. C'est un fait. Faut-il le déplorer ou s'en réjouir ? Le mieux est de le constater sans amertume comme sans joie et de tâcher d'en tirer le meilleur parti possible.

Voici, en effet, la question qui se présente. Un groupe d'hommes de lettres—il y en a tout de même encore quelques-uns—est venu me trouver et s'est exprimé en ces termes par la voix d'un de ses membres les plus autorisés. —Mon cher maître, vous êtes une des forces de la France, et une des lumières de l'humanité. Vos travaux admirables vous ont depuis longtemps mis hors de pair, et exigent une consécration éclatante. Un homme tel que vous doit faire partie de l'Académie française, ce panthéon de toutes les illustrations. C'est pourquoi, au nom des belles-lettres reconnaissantes, nous venons vous demander de poser votre candidature.

J'ai répondu modestement à cette allocution : Messieurs, je vous remercie de votre démarche, qui me flatte et m'honore. Assurément, si le talent seul devait ouvrir les portes de l'Académie, je n'aurois qu'à me présenter comme l'éloignement des coupes, les difficultés d'accès, et aussi les exigences du marché, ont forcé jusqu'ici le licencié à n'exploiter que certaines essences dont le pin, l'épinette et autres bois flottables, cette méthode a eu souvent de mauvais effets, en réduisant la richesse des peuplements par l'élimination graduelle des bonnes essences. Actuellement, 60 p. c. des peuplements exploités se reconstituent en sapin, qui est ici, une essence de second ordre, c'est donc un appauvrissement général de ces forêts, lequel nous devons chercher à remédier instantanément.

Et, ayant donné congé à mes interlocuteurs, je me suis mis aussitôt en campagne. Voici les diverses déclarations que j'ai recueillies jusqu'à présent. CHEZ Mme LA COMTESSE DE NOAILLES. La place des hommes de lettres est-elle bien à l'Académie française? Notez bien que je ne pose là qu'une question de principe, car je reconnais de bonne grâce qu'un homme peut avoir autant de talent qu'une femme, même comme poète. Mais, il s'agit non pas de faire entrer parmi nous, tel ou tel écrivain remarquable, vous, par exemple, monsieur dont j'admire tout particulièrement les écrits. Il s'agit de créer un précédent qui peut être dangereux. Admettez un homme à l'Académie, c'est encourager toutes les autres à s'y présenter. N'avons-nous pas à craindre d'être envahis un jour? Voyez-vous, il ne faut toucher aux traditions qu'avec une extrême circonspection.

CHEZ Mme GERARD D'HOUILLE. Mme Gérard d'Houville se montre très catégorique. —Je suis absolument pour l'entrée des hommes à l'Académie. Il y a des hommes qui ont énormément de talent, vous pouvez m'en croire. J'en connais, pour ma part qui se seraient heureux de traiter de confrères. Et

puis, ajoute notre interlocutrice, l'air pensif, ne trouvez-vous pas que l'Académie doit être comme une seconde famille? CHEZ Mme DANIEL LESUEUR. Mme Daniel Lesueur, est du même avis que Mme Gérard d'Houville. —Oui, nous dit-elle, je veux que l'Académie française accueille largement tous les talents quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent. Elle se le doit à elle-même, et elle le doit, à titre d'exemple, aux autres classes de l'Institut. Il faut qu'elle soit imitée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par l'Académie des sciences, morales et politiques et par l'Académie des sciences. Et par l'Académie des Beaux-arts? —J'allais le dire.

CHEZ Mme MARCELLE TINAYRE. —Mon Dieu, moi, je n'ai pas d'opinion. Les distinctions, voyez-vous, cela n'a aucune importance. Je suis entrée à l'Académie parce que ça amusait mes enfants. Si ça amuse les hommes d'y entrer aussi, ou si seulement ça peut faire plaisir à leur femme ou à leur belle-mère, je n'y vois aucun inconvénient. Toutes ces satisfactions, n'ont pour moi, qu'un caractère familial. En dehors de cela elles n'existent pas.

CHEZ Mme GYP. —Pourquoi pas, après tout? Oui, pourquoi pas les hommes? Et aussi les militaires, et les hommes d'enfants? Et pourquoi pas les enfants aussi? Mal, dans ce cas, je vous prévins que je chauffe la candidature de petit Bob.

CHEZ Mme SEVERINE. Serait-ce une bonne chose au point de vue social? L'humanité est-elle pour l'égalité des sexes? Peut-on traiter, sans danger, l'homme sur le même pied que la femme? Certes, mon cœur assoufi de justice, voudrait répondre oui. Mais me créderait-on pas, parmi l'élément masculin, une classe de déclassés? Que de fausses vocations, que de misères préparées pour un acte bon en soi, mais isolé! Qui nous montrera la vraie note! Qui nous conduira dans le bon chemin!

CHEZ Mme DIEULAFOY. —Je ne vois aucun inconvénient à ce que les hommes fassent partie de l'Académie française, mais à une condition pourtant : c'est qu'ils s'habillent en femmes—pour la vraisemblance.

Soupes Clark "Château Brand". Comme les autres produits, les soupes "Château Brand", en canistres jouissent d'une grande popularité auprès des ménages. Espérez assorties préparées par des chefs habiles avec les meilleurs matériaux. Ajoutez de l'eau bouillante et servez. Wm Clark, fabricant, Montréal.

Theatre NATIONAL

CETTE SEMAINE
MONT CALM
— OU —
LA DEFENSE DE QUEBEC
Pour la Première Fois à Québec

Frix : Soirées 10,15,25,35 et 50c
1cges 00c, Baignoires 75c. Mat. Nardi, Jeudi, Samedi, 15c-25c-35c.
TEL. 375.

Auditorium

AUJOURD'HUI
VUES ANIMÉES plein Jour
VENDREDI et SAMEDI
Samei matinée

The Time The Place & The Girl
La Compagnie Musicale Joyeuse

PRIX : - 25c, 50c, 75c, 1.00
Matinée 25c, 35c, 50c.

Les GRANDS MAGASINS de Québec-Centre

Faguy, Lepinay & Frere

ENCORE 10 jours de vente à grande réduction, profitez de ce temps pour faire vos achats. N'oubliez pas que nous donnons 3 bons pour 1 dans presque tous les départements.

Lingerie

Un grand lot d'échantillons de lingerie à prix très bas, en plus nous donnons 10 pour cent D'ESCOMPTE.

Tabliers

Grand choix de tabliers en coton de couleurs avec ou sans manches, à grande réduction, prix... 55 cts à \$1.00

Gants

50 douzaines de gants, imitation de suède pour dames, grandeurs 6 1/2, 7, 7 1/2, Couleurs bleu-marin noir, drab, gris, brun, valeur 75c pour... **19c**

Tabliers

10 douzaines de tabliers en coton bleu-marin blanc pour enfants, valant 25 cts pour... **19c**

Bas

10 douzaines de bas en cachemire noir, brodés rouge, blanc et bleu-pâle, GRANDEURS 8 1/2, 9, 9 1/2, VALEUR 75 cts pour... **58c**

18 douzaines de bas de laine noire, unis pour garçons, un bas pesant et tricot durable, grandeurs 7, 7 1/2, 8, 8 1/2 et 55 cts pour 44 cts ; Nos 8 1/2, 9, 9 1/2, valeur 65c pour... 52 cts

5 douzaines de bas rouges cordés pour pardessus, grandeurs 7, 7 1/2 et 8 ; 50 cts et 7, 7 1/2 et 8 ; 50c pour 42c ; Nos 8 1/2, 9, 9 1/2 ; 55c pour 46 cts

Bas pardessus blancs, pour enfants, Nos 6 1/2, 7, 7 1/2, valeur 50c pour... 40 cts

Chemises de Couleurs

Une balance de chemises de couleurs, grandeurs 14, 14 1/2, 16 1/2, 17 et 17 1/2, VALEURS de \$1.00 et \$1.25, pour... **59c**

Sweaters

Un lot de sweaters rouges et blancs, et blanc et roses pour hommes, valeur de \$1.25 pour... **75c**

Cravates

15 Douzaines de Cravates de couleurs, style Roxbury, valeurs de 25 cts pour... **15c**

25 Pour Cent

Tout le stock de fourrures ainsi que sur les capots doublés en fourrure, nous donnons un escompte de 25 pour cent.

Province de Québec Municipalité du Comté de Montmorency No 1

Je, soussigné, Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Montmorency No 1 donne par le présent avis public que les terres ci-dessous mentionnées, seront vendues à l'enchère publique au Château Richer en la demeure du dit Secrétaire, étant le lieu où le Conseil tient ses sessions, le 2 Mars prochain à 11 heures du matin à moins que les cotisations et charges auxquelles elles sont affectées, tel que ci-après mentionnées avec les frais encourus, ne soient plus tôt payés.

NOMS DE LA MUNICIPALITE	RANG	ÉTENDUE EN ARPENTS	NO DU CADASTRE	NOM DES PROPRIETAIRES	MONTANT DU
Château Richer	2e	120	418	Alex. Lefrançois	\$ 1.33
St-Brigitte de Laval	4e	47	411	Succ. Galbraith	14.17
"	4e	100	416	Patrick Brown	13.54
St-Anne de Beauré	2e	339	p. 108	Alf. Paré Fort	23.40
"	2e	343 x 344	Nap. Goulet	"	5.90
"	2e	346	"	"	2.80
"	2e	386	"	"	3.50
"	2e	p. 293	"	"	30
"	2e	324 x 325	Jos. St-Hilaire	"	6.00
"	2e	367	"	"	1.05
"	2e	397	"	"	1.05
"	2e	398	"	"	6.23
"	2e	399	"	"	6.23
St-Joseph	2e	4	432 x 433	Zephir, Beaulieu	3.80
"	2e	11	59	"	24.04
"	2e	70 p.	454 x 455	"	5.80

Donné à Château Richer ce 15e jour de Janvier mil neuf cent onze.
ALPH. LEFRANÇOIS,
S. T. C. M. C. M. No 1.
18-2366-2

Nous savons ... parce que nous le Fabriquons

Nous garantissons complètement le matelas en feutre "Star" parce que chaque détail de sa fabrication est fait dans notre atelier par des ouvriers d'expérience. Nous apportons un soin tout particulier dans le choix du coton; après l'avoir nettoyé et feutré, nous le recouvrons de coutil très artistique, tissé uniquement pour nous.

Vous avez le bénéfice de tout ce soin si le Matelas que vous achetez porte sur l'étiquette le nom "Star" et la marque "Alaska".

En vente chez les marchands dignes de confiance.

THE ALASKA FEATHER & DOWN CO. LIMITED MONTREAL—QUEBEC—OTTAWA—WINNIPEG

La Diarrhée

Tous les ans, d'après la statistique, des milliers de petits enfants succombent à la diarrhée ou à la dysenterie négligée, tardivement ou mal soignée.

Le Sirop d'Anis Gauvin

est le remède le plus prompt, le plus actif, le plus certain contre les Coliques, la Diarrhée, la Dysenterie, le Manque de Sommeil, la Dentition Dououreuse, la Coqueluche, le Rhume, la Bronchite, et la plupart des Maladies de l'Enfance.

En vente partout : 25c la bouteille

M. Jean Gauvin l'Écrivain de Winooski, Vt., nous écrit : Mon bébé, à l'âge de quinze mois, souffrait d'une forte diarrhée. Nous lui fîmes prendre, suivant vos directions, quelques doses espacées de Sirop d'Anis Gauvin. Dès la seconde dose, nous avons pu constater une grande amélioration qui a été suivie d'une guérison rapide. Je ne saurais trop recommander le Sirop d'Anis Gauvin pour le traitement des maladies des enfants, coliques, diarrhée, dentition douloureuse et manque de sommeil.

Vente tout dévoué, Henri Jean L. Reuyer, 135 Railroad St., Winooski Vermont, 10-9-1909

J. A. E. GAUVIN, PHARMACIEN-CHIMISTE,
850 RUE STE-CATHERINE EST, MONTREAL.

NEURALGIES

A quoi bon souffrir, quand vous pouvez obtenir un soulagement immédiat suivi d'une prompt guérison à l'aide des merveilleux CACHETS GAUVIN contre le Mal de Tête.

En vente partout 25c la boîte.

NEURALGIES

A quoi bon souffrir, quand vous pouvez obtenir un soulagement immédiat suivi d'une prompt guérison à l'aide des merveilleux CACHETS GAUVIN contre le Mal de Tête.

En vente partout 25c la boîte.

Beaux discours en faveur de la préservation de nos forêts

(SUITE DE LA CINQUIÈME PAGE)

tiger la forêt contre les ravages de l'incendie qui détruit 10 fois plus que ne peut le faire la hache de l'exploitant ou du débiteur. Cet agent forestier, bien que recevant \$1,400.00 par an et ses frais de déplacement, ne semble pas avoir fait grand bruit, et ses attributions bien que vastes auraient plutôt un caractère administratif, car les rapports annuels du département sont muets sur ses agissements et les mots dont on se plaigait avant sa nomination, continuent de sévir et de s'accroître. En 1873, on lui nomma cependant un assistant, M. Louis Gosselin, avec le titre de garde-forestier, au salaire de \$1,200.00, mais ses exploits ne sont pas plus parvenus jusqu'à nous. Ces deux officiers ne figurent plus sur la liste des employés du département des Forêts après 1874.

Jusqu'à 1873, date de la création du premier corps de

GARDES FORESTIERS

la surveillance forestière aurait été faite par les agents locaux. On s'en rapportait donc exclusivement aux rapports que transmettaient les licenciés en conformité avec la loi de 1849 qui les obligent à produire à l'expiration de leurs licences au 30 avril, un état assermenté de leurs opérations forestières. Ils transmettent ces rapports également de nos jours, mais à la date du 30 juin seulement. Cependant étant donné qu'il se faisait alors beaucoup de bois carré, les rapports étaient justifiés en partie par les mesurages du bois carré par le bureau des mesurages de Québec créé en 1842 et qui subsiste encore de nos jours; pour les autres bois on n'avait aucun contrôle et c'est là un des vices de l'ancienne administration forestière. Ce n'est qu'en 1888 que fut organisé le bureau des examinateurs de mesurages de bois de la province de Québec.

Donc en 1873, on créa un corps de gardes forestiers, qui furent employés à la surveillance forestière, et du département des agents et du département des agents et du département des agents qu'il y avait en 1873, 28 gardes-forestiers et ce que service avait coûté \$8,313.27. L'année suivante, 40 gardes-forestiers sont employés, ce qui porte le coût de la surveillance à \$9,501.20. On peut se rendre compte des vols de bois qui se commettaient alors, car les chiffres des pénalités recueillies par le département en 1872-73 n'étaient que de \$3,186, mais l'année suivante les gardes-forestiers percevaient \$32,906. C'était un magnifique résultat pour un début, et l'on aurait dû développer ce système de surveillance, créer une direction, mais non, les gardes se trouvent distribués deux ou trois, par agence, travaillant sans direction efficace, d'une façon intermittente, de sorte que ces braves gens perdent toute ambition dans une carrière aussi ingrate.

Dix ans après, en 1883, le personnel employé comprend 40 personnes et coûte \$13,598.00. L'année suivante, 1884, les gardes-forestiers sont employés à faire quelques inspections de lots, pour en déterminer la valeur agricole. C'est le commencement du fameux travail de classification des sols, jusqu'à la vente des lots s'étaient faite d'après les rapports des arpenteurs et de quelques employés spéciaux, comme M. Bureau.

Ce n'est qu'en 1889, que l'on donne des chefs autorisés à ces gardes-forestiers. Ces chefs reçoivent le titre de surintendants des gardes-forestiers. On en nomma 7 et je tiens à vous les nommer avec leurs territoires respectifs. M. Charlson, qui occupait des agences à l'Ottawa, M. Reynar avait le contrôle des opérations dans l'agence St-Charles et sur le St-Maurice; M. Nagle travaillait dans les districts de St-François et Arthabaska; M. Poyer avait la surveillance des agences de la Chaudière, de Montmagny et de Granville; tandis que le Dr Crépault s'occupait des comtés de Rimouski, Bonaventure et Gaspé. MM. Latour et Audet se partageaient la surveillance forestière dans le lac St-Jean et le Saguenay.

Le personnel fut augmenté et porté à 73 gardes-forestiers. J'ai eu occasion de lire les instructions, les rapports de quelques-uns de ces officiers et j'étais surpris de voir combien ils réalisèrent l'importance de leurs fonctions. Le service coûta bien cher naturellement: \$50,172 en 1890, mais les statistiques du département indiquent d'autre part un accroissement de revenu considérable; ainsi en 1887, on avait perçu \$447,200 de droits de coupe, en 1888, 707, en 1889, 626,653, etc. Ces chiffres sont éloquents et démontrent que les rapports d'opérations fournis alors au département n'étaient peut-être pas toujours des plus complets.

En 1892, M. Charlson fut destitué et les autres chefs perdirent leur emploi de surintendant. Les gardes-forestiers travaillèrent, comme avant, sous la direction des agents.

En 1897, M. J. C. Langelier fut nommé surintendant des gardes-forestiers, position qu'il occupa jusqu'à sa mort, survenue au mois de mai dernier. Il tenta de

gouvernement.

En 1905, le premier ministre actuel jugea qu'il était nécessaire de réorganiser le service de surveillance, en recrutant un personnel plus instruit, plus compétent, et que l'on pourrait employer à l'année. Deux élèves furent envoyés à l'École forestière de Yale, pour y prendre leurs degrés d'ingénieur forestier. A leur retour en 1907, chacun d'eux fut chargé d'organiser la surveillance dans un petit district. Les résultats ayant été jugés bons, ils furent autorisés à s'adjoindre quelques élèves assistants et leur champ d'action fut agrandi si bien que l'an dernier, l'hon. M. Allard divisait la province en quatre districts, en donnant un à chacun des deux ingénieurs forestiers, un troisième à feu M. Langelier, et le dernier était administré par le département avec concours des agents. En même temps, le gouvernement décidait de créer une école forestière qui ouvrirait ses portes au mois de septembre 1910. On y donne des cours de 12 élèves.

Par suite du décès de M. Langelier, l'hon. M. Allard jugea le moment opportun de réorganiser le service forestier sur une nouvelle base. L'ingénieur forestier en chef de la province fut nommé chef de ce nouveau corps; sous ses ordres furent placés tous les gardes-forestiers de l'ancien régime afin de pouvoir conserver ceux qui étaient bons et les élèves forestiers furent engagés pour assister dans les travaux. Comme le chef du service forestier est en même temps directeur de l'École forestière, cela lui permet de bien connaître les élèves et de faire le choix de ceux qui devront travailler plus tard pour le gouvernement.

Le service forestier est chargé de tous les travaux d'exploration du territoire non arpenté de la province, de la classification des sols, de la surveillance des opérations forestières qui se font sur ces terres de la Couronne, et études techniques du département au sujet des forêts.

Le personnel actuel comprend l'ingénieur forestier en chef et son assistant trois ingénieurs civils, 20 élèves forestiers, 40 gardes forestiers et 6 mesurages-experts.

Ce service coûtera peut-être cher, mais nous avons la conviction que les résultats atteints jusqu'ici, sur ce point, en même temps que le gouvernement se glorifie d'être entré dans la véritable voie.

Quant aux détails sur le mécanisme de la gestion je renverrai mes lecteurs au rapport annuel que vient de publier le département des Terres et Forêts.

Nous avons au sein du département une autre section qui s'occupe exclusivement de la protection des forêts, celle des agents forestiers s'occupe de toutes les autres questions extérieures du département, son chef relève du surintendant des Bois et Forêts.

III

On me permettra de dire un mot de nos travaux futurs, de ce que nous comptons faire.

Au sujet des explorations, notre besoin consista à faire des reconnaissances dans les territoires non arpentés, afin de connaître sommairement les conditions forestières de ces régions, ainsi que la nature des sols, pour décider s'il y a lieu de faire subdiviser ces cantons en lots de ferme. Ces reconnaissances servirent encore pour les plans d'arpentage que nous nous proposons de faire pour les terrains non arpentés, ce qui dit plus haut. Ces explorations ont leur raison et s'éviteront ainsi beaucoup de frais inutiles et des reproches, car si l'on subdivise un canton en lots pourquoi refuserait-on de le vendre ensuite aux colons ?

La classification des lots est le corollaire de l'exploration, car lorsqu'un canton a été jugé propre à la culture, comme le sont ceux de l'Abbitibi, la section des Arpentages s'occupe de la faire subdiviser par un arpenteur, en lots de ferme, d'une certaine d'acres en superficie. Le service forestier fait une inspection plus minutieuse, plus approfondie de chaque groupe de lots pour faire le choix de ceux qui sont réellement bons à être cultivés profitablement; les terrains douteux sont réservés pour être l'agrandissement de ces centres lorsqu'ils se développeront, tandis que les autres lots dont le sol ne convient pas pour autre chose que la forêt, sont réservés pour l'exploitation forestière.

C'est là le programme de notre classification, et nous croyons qu'elle rendra de grands services à la province. Cette politique a déjà été suivie dans la région de l'Abbitibi, deux expéditions y ont travaillé durant l'été et l'automne dernier. Actuellement, tous les lots sur trois milles de chaque côté de la voie ferrée du Transcontinental depuis la frontière interprovinciale jusqu'à la rivière Harricana, sont classifiés. L'an prochain, nous continuerons ce travail en allant encore vers l'Est jusqu'au delà de la rivière Bell. De ce que le gouvernement pourra vendre des lots dans cette région dès que le chemin de fer sera exploité.

Dans les autres parties de la province, nous nous occuperons aussi de la

CLASSIFICATION DES SOLS

notamment dans les comtés de Montmagny, L'Islet et Kamouraska, où une grande partie de notre personnel sera employé à faire l'inspection et la classification de tous les lots non arpentés ou non vendus, qui se trouvent dans cette partie du bassin du St-Laurent. Chaque année nous sortons notre travail, afin de mettre le plus tôt possible fin aux réclamations actuelles. Nous nous occupons également de visiter les vieux

canons pour forcer les occupants des lots non arpentés, à se mettre en règle. Cette besogne donne de grands résultats: c'est un véritable nettoyage de situations embrouillées, de sources de chicanes et d'ennuis.

Au sujet des forêts, nous cherchons à travailler en harmonie avec le concessionnaire en autant qu'il se conforme à la loi. Nos surveillances sont plus étroites, et plus actives qu'autrefois; nos hommes visitent chaque chantier une fois par mois, soit de 3 à 6 fois durant la saison d'exploitation, alors que dans le passé ces chantiers n'étaient inspectés qu'une seule fois et encore.

Dans chaque camp nous avons réclamé pour la tenue d'un livre de chantier dans lequel on enregistre les quantités de bois coupés journellement. Dans ce même livre, le mesureur du concessionnaire doit enregistrer ses mesurages. Cela permet à notre employé de contrôler rapidement les opérations de chaque camp. Chaque personne responsable, comme le chef du chantier, le commis et le mesureur, sont assermentés par l'officier du gouvernement, à la fin des opérations, pour attester que les rapports figurant au livre de chantier sont exacts. A chaque visite que l'officier fait à un camp, il examine les piles de bois pour contrôler les quantités figurant au livre de chantier, lors des mesurages, il vérifie par des comptages multiples si les rapports du mesureur sont exacts. S'il vient à constater un déficit dans des rapports, il informe immédiatement le chef du service forestier qui dépêche une équipe de mesureurs experts pour étudier ce cas et y remédier immédiatement. De sorte que nous pouvons dire que les opérations forestières sont contrôlées rigoureusement, et nous sommes convaincus que chaque année, par suite de l'augmentation du personnel, l'École forestière nous procurant dix nouvelles recrues par année, et de la plus grande expérience qu'acquerront nos employés, le service sera perfectionné, mais déjà les résultats sont satisfaisants, surtout pour un début.

Au point de vue sylvoicole, nous cherchons à rendre ces exploitations aussi économiques et aussi complètes que possible, et ce, autant que les conditions économiques de chaque région le permettent. Il est bien beau de dire dans un congrès que telle chose doit se faire, mais il faut avoir tenu compte des circonstances particulières, sous lesquelles on agit en conséquence. Comme il y a beaucoup de réformes à effectuer, nous nous efforçons de les réaliser aussi rapidement que possible, mais sans causer trop de dommages aux intéressés. Nous obtiendrons plus par la douceur, que par la persuasion, et nos efforts tendent à modifier le sentiment, à former l'opinion dans la bonne direction. Déjà, nous avons réussi à faire adopter certains règlements qui ont permis de faire les coupes avec économie. A quelques exceptions près, ces règlements sont suivis à la lettre et parfois dépassés. C'est un premier achèvement vers l'exploitation modérée. En rendant l'exploitation plus conservatrice, nous augmenterons le rendement forestier de nos forêts de 10 à 15 p. c. et à certains endroits de 25 p. c.

Nous tendons également à amener les licenciés à faire

INVENTORIER LEURS LIMITES

Quelques-uns ont commencé à faire faire ces travaux par des experts et s'en déclarent hautement satisfaits, car par l'inventaire on connaît l'étendue, la richesse des forêts et aussi les facilités pour vidanger les bois coupés. Ces avantages sont fort appréciables et l'on s'étonne qu'un plus grand nombre ne soit pas encore entré dans cette voie.

L'exploration nous en a souvent trouvé un grand nombre d'exploitants de faire face aux spéculateurs de lots. Comme cette dernière question nécessiterait trop de développements, je prie ceux que la chose intéresserait de consulter mon rapport de 1909, que l'on trouvera annexé au rapport du ministre des travaux et forêts pour la même année.

Ces travaux d'inventaire devraient être faits à mon avis, par les concessionnaires eux-mêmes, vu qu'ils sont les premiers intéressés; seulement une entente est nécessaire entre eux et le gouvernement pour arrêter le cadre de ces travaux, la nature des renseignements à recueillir et l'emploi que l'on fera de ces renseignements pour préparer des plans d'exploitation ou d'aménagement.

Le gouvernement devrait contribuer dans une certaine mesure aux frais de ces entreprises, mais devrait recevoir en retour toutes les informations recueillies, voir copie des cartes. Il est inutile de dire que les plans d'aménagement devront recevoir la sanction du département.

En laissant ainsi les licenciés s'occuper des inventaires, cela donnera au service forestier la liberté de travailler à développer les 80 millions d'acres qui ne sont pas encore exploités, ainsi qu'à poursuivre certaines études sylvoicoles sur la croissance, le développement de nos diverses essences forestières.

Actuellement nous exploitons à l'avenant, sans la garantie qu'une essence se maintiendra à l'état prépondérant dans les peuplements exploités. Au contraire, nous avons vu et constatons chaque jour la facilité de ce système et la grande quantité de temps que nous avons des plans d'exploitation appropriés pour les diverses essences dans les différentes régions forestières de cette province.

Ces plans d'exploitation nous permettent de faire produire à nos forêts plus de bois, et partant d'en recueillir plus de revenus. Actuellement il se coupe chaque année un billion de pieds de bois sur les forêts arpentées, ce qui représente 22 pieds à l'acre, la possibilité de ces forêts est certainement plus grande que cela et par des méthodes culturales, nous pourrions porter l'accroissement moyen annuel par acre au moins 10 fois plus de bois qu'il ne se coupe actuellement sur les limites et cela sans appauvrir

nos forêts. L'on voit l'urgence de modifier nos méthodes et d'adopter aussi rapidement que possible des systèmes plus rationnels de sylvoiculture.

Nos revenus augmenteraient dans une forte proportion, sans compter ce que pourrait nous donner les forêts groupées, qui devraient nous donner chaque année un million de revenu.

Aussi sans être optimiste, je crois que nos revenus avant 10 ans, atteindront les trois millions de dollars, c'est-à-dire auront triplé, et cela sans avoir diminué notre richesse forestière mais plutôt en l'améliorant.

Comme la question des incendies en forêt a été débattue à une autre séance de ce conseil, je ne m'étendrai pas sur ce sujet car le feu sur la menace perpétuelle, la plus grande inquiétude du propriétaire de forêt dans cette province. A quel nous servirait-il de faire des économies, de reboiser, si demain le feu vient tout anéantir ?

Je crois que par les travaux de classification mieux faite, l'on arrivera à abaisser le taux de la prime accordée à cette source de dangers. Peut-être saurons-nous réglementer la combustion des déchets de sorte que ces feux ne soient plus la cause de nombreux incendies. Les colons étant groupés, il sera facile de les former en association de volontaires pour aider à éteindre les feux de forêts; en les instruisant, nous pourrions même le faire et surtout à prendre les mesures nécessaires pour les prévenir.

Invasions d'insectes, de champignons réservation des bois jusqu'à ces diverses questions ont été négligées dans cette province. Mais il y a 16 ans, la mouche-sole du tamarac qu'on appelle en Europe la grande tenthrède (Nomatus erichsoni) a dévasté tous nos arbres de tamarac dans l'Etat du Canada. Depuis deux ans, la pyrale de l'épinette se manifeste en grand nombre sur la rive nord du St-Laurent, et par ses attaques sur nos épinettes et sapins, cause beaucoup d'appréhensions. Le service forestier, coopérant avec la division entomologique d'Ottawa, cherche actuellement les moyens d'enrayer ce fléau. Nos efforts tendront à multiplier le nombre des parasites naturels de cet insecte, ce qui aura pour effet de même on ne s'est jamais occupé des champignons, ces arbres sont aussi très importante et dès que les nos élèves pourra se consacrer à ces études le gouvernement lui facilitera le moyen de s'instruire et de travailler dans cette voie.

Au travail question encore plus intéressante, est celle de la préservation des bois une fois mis en œuvre. Si l'on songe qu'en moyenne que de 7 ans, une fois placée sous le hachoir, l'arbre qui l'a fourni aura pris au moins cent ans pour croître on comprendra la rapidité avec laquelle nous consommons le bois et comment il se fait que cette richesse disparaît aussi vite. Il est donc urgent de chercher les moyens nécessaires de doubler, tripler, si possible la durée des bois que nous employons, réduisant ainsi le drain sur les forêts.

PROPRIETES DIVERSES DES BOIS

Nous connaissons mal des propriétés de nos bois pour ne pas dire que nous ne les connaissons guère. Ceci surtout varie des emplois que l'on en fait dans l'industrie. On devrait, employer les bois pour les fins spécifiques auxquelles ils sont plus appropriés. Nos ingénieurs comme nos architectes ignorent les propriétés mécaniques de nos essences forestières, et il serait nécessaire que des expériences suivies soient faites en coopération avec le service forestier par les écoles de génie civil de cette province. De même les propriétés chimiques de nos bois sont inconnues alors que cela est bien nécessaire pour certains industriels.

Enfin, nous apprécions nos bois indigènes et l'on devrait pour les ameulements préférer ceux faits au pays par nos ouvriers et avec les bois du pays. Si nous connaissons les grandes qualités de nos bois, nous pourrions les vendre à nos amérindiens, nous pourrions les vendre à nos amis du nord, nous pourrions les vendre à nos amis du sud, nous pourrions les vendre à nos amis de l'étranger.

PETITE INDUSTRIE DU BOIS

Puisque j'en suis à exposer nos projets, l'on me permettra bien, d'ajouter, un peu plus loin, de souhaiter que nous soyons en mesure avoir longtemps de publier des statistiques sur le mouvement des bois ainsi que des autres produits de la forêt et les achats qui en font les autres pays.

Nous voudrions également voir s'implanter dans nos campagnes la petite industrie du bois comme la lutherie la confection des jouets, la confection des menus objets tournés, etc. Cette industrie fait vivre de nombreuses familles dans le Jura, les Vosges, en Allemagne. Combien de nos paysans demeurant oisifs durant les mois d'hiver qui pourraient ainsi se gagner une certaine de dollars par saison. Le service forestier publiera de temps à autre des bulletins sur ce sujet, ont le premier sera fait du bouillon à parler et de son écorce.

EXPLOITATION PRIVEE

Enfin, nous aimerions à voir le propriétaire d'une terre à bois, prendre un intérêt plus grand dans l'exploitation de son domaine, y faire des coupes méthodiques, raisonnées et nous voudrions voir ces gens reboiser leurs terrains incultes.

Pour donner l'exemple, le gouvernement se propose de créer des réserves forestières spéciales, appelées réserve cantonale, parce qu'elles sont situées dans les cantons de la province. Ces petites forêts appartenant à l'Etat, seront aménagées de façon à fournir du bois chaque année aux habitants. Nous croyons que cette politique simplifiera le problème du bois à certains endroits, qu'elle invitera les fermiers à suivre l'exemple donné en exploitant leurs propres bois d'une manière plus sou-

deux fois plus que ne peut le faire la hache de l'exploitant ou du débiteur. Cet agent forestier, bien que recevant \$1,400.00 par an et ses frais de déplacement, ne semble pas avoir fait grand bruit, et ses attributions bien que vastes auraient plutôt un caractère administratif, car les rapports annuels du département sont muets sur ses agissements et les mots dont on se plaigait avant sa nomination, continuent de sévir et de s'accroître. En 1873, on lui nomma cependant un assistant, M. Louis Gosselin, avec le titre de garde-forestier, au salaire de \$1,200.00, mais ses exploits ne sont pas plus parvenus jusqu'à nous. Ces deux officiers ne figurent plus sur la liste des employés du département des Forêts après 1874.

Jusqu'à 1873, date de la création du premier corps de

la surveillance forestière aurait été faite par les agents locaux. On s'en rapportait donc exclusivement aux rapports que transmettaient les licenciés en conformité avec la loi de 1849 qui les obligent à produire à l'expiration de leurs licences au 30 avril, un état assermenté de leurs opérations forestières. Ils transmettent ces rapports également de nos jours, mais à la date du 30 juin seulement. Cependant étant donné qu'il se faisait alors beaucoup de bois carré, les rapports étaient justifiés en partie par les mesurages du bois carré par le bureau des mesurages de Québec créé en 1842 et qui subsiste encore de nos jours; pour les autres bois on n'avait aucun contrôle et c'est là un des vices de l'ancienne administration forestière. Ce n'est qu'en 1888 que fut organisé le bureau des examinateurs de mesurages de bois de la province de Québec.

Donc en 1873, on créa un corps de gardes forestiers, qui furent employés à la surveillance forestière, et du département des agents et du département des agents qu'il y avait en 1873, 28 gardes-forestiers et ce que service avait coûté \$8,313.27. L'année suivante, 40 gardes-forestiers sont employés, ce qui porte le coût de la surveillance à \$9,501.20. On peut se rendre compte des vols de bois qui se commettaient alors, car les chiffres des pénalités recueillies par le département en 1872-73 n'étaient que de \$3,186, mais l'année suivante les gardes-forestiers percevaient \$32,906. C'était un magnifique résultat pour un début, et l'on aurait dû développer ce système de surveillance, créer une direction, mais non, les gardes se trouvent distribués deux ou trois, par agence, travaillant sans direction efficace, d'une façon intermittente, de sorte que ces braves gens perdent toute ambition dans une carrière aussi ingrate.

Dix ans après, en 1883, le personnel employé comprend 40 personnes et coûte \$13,598.00. L'année suivante, 1884, les gardes-forestiers sont employés à faire quelques inspections de lots, pour en déterminer la valeur agricole. C'est le commencement du fameux travail de classification des sols, jusqu'à la vente des lots s'étaient faite d'après les rapports des arpenteurs et de quelques employés spéciaux, comme M. Bureau.

Ce n'est qu'en 1889, que l'on donne des chefs autorisés à ces gardes-forestiers. Ces chefs reçoivent le titre de surintendants des gardes-forestiers. On en nomma 7 et je tiens à vous les nommer avec leurs territoires respectifs. M. Charlson, qui occupait des agences à l'Ottawa, M. Reynar avait le contrôle des opérations dans l'agence St-Charles et sur le St-Maurice; M. Nagle travaillait dans les districts de St-François et Arthabaska; M. Poyer avait la surveillance des agences de la Chaudière, de Montmagny et de Granville; tandis que le Dr Crépault s'occupait des comtés de Rimouski, Bonaventure et Gaspé. MM. Latour et Audet se partageaient la surveillance forestière dans le lac St-Jean et le Saguenay.

Le personnel fut augmenté et porté à 73 gardes-forestiers. J'ai eu occasion de lire les instructions, les rapports de quelques-uns de ces officiers et j'étais surpris de voir combien ils réalisèrent l'importance de leurs fonctions. Le service coûta bien cher naturellement: \$50,172 en 1890, mais les statistiques du département indiquent d'autre part un accroissement de revenu considérable; ainsi en 1887, on avait perçu \$447,200 de droits de coupe, en 1888, 707, en 1889, 626,653, etc. Ces chiffres sont éloquents et démontrent que les rapports d'opérations fournis alors au département n'étaient peut-être pas toujours des plus complets.

En 1892, M. Charlson fut destitué et les autres chefs perdirent leur emploi de surintendant. Les gardes-forestiers travaillèrent, comme avant, sous la direction des agents.

En 1897, M. J. C. Langelier fut nommé surintendant des gardes-forestiers, position qu'il occupa jusqu'à sa mort, survenue au mois de mai dernier. Il tenta de

gouvernement.

En 1905, le premier ministre actuel jugea qu'il était nécessaire de réorganiser le service de surveillance, en recrutant un personnel plus instruit, plus compétent, et que l'on pourrait employer à l'année. Deux élèves furent envoyés à l'École forestière de Yale, pour y prendre leurs degrés d'ingénieur forestier. A leur retour en 1907, chacun d'eux fut chargé d'organiser la surveillance dans un petit district. Les résultats ayant été jugés bons, ils furent autorisés à s'adjoindre quelques élèves assistants et leur champ d'action fut agrandi si bien que l'an dernier, l'hon. M. Allard divisait la province en quatre districts, en donnant un à chacun des deux ingénieurs forestiers, un troisième à feu M. Langelier, et le dernier était administré par le département avec concours des agents. En même temps, le gouvernement décidait de créer une école forestière qui ouvrirait ses portes au mois de septembre 1910. On y donne des cours de 12 élèves.

Par suite du décès de M. Langelier, l'hon. M. Allard jugea le moment opportun de réorganiser le service forestier sur une nouvelle base. L'ingénieur forestier en chef de la province fut nommé chef de ce nouveau corps; sous ses ordres furent placés tous les gardes-forestiers de l'ancien régime afin de pouvoir conserver ceux qui étaient bons et les élèves forestiers furent engagés pour assister dans les travaux. Comme le chef du service forestier est en même temps directeur de l'École forestière, cela lui permet de bien connaître les élèves et de faire le choix de ceux qui devront travailler plus tard pour le gouvernement.

Le service forestier est chargé de tous les travaux d'exploration du territoire non arpenté de la province, de la classification des sols, de la surveillance des opérations forestières qui se font sur ces terres de la Couronne, et études techniques du département au sujet des forêts.

Le personnel actuel comprend l'ingénieur forestier en chef et son assistant trois ingénieurs civils, 20 élèves forestiers, 40 gardes forestiers et 6 mesurages-experts.

Ce service coûtera peut-être cher, mais nous avons la conviction que les résultats atteints jusqu'ici, sur ce point, en même temps que le gouvernement se glorifie d'être entré dans la véritable voie.

Quant aux détails sur le mécanisme de la gestion je renverrai mes lecteurs au rapport annuel que vient de publier le département des Terres et Forêts.

Nous avons au sein du département une autre section qui s'occupe exclusivement de la protection des forêts, celle des agents forestiers s'occupe de toutes les autres questions extérieures du département, son chef relève du surintendant des Bois et Forêts.

III

On me permettra de dire un mot de nos travaux futurs, de ce que nous comptons faire.

Au sujet des explorations, notre besoin consista à faire des reconnaissances dans les territoires non arpentés, afin de connaître sommairement les conditions forestières de ces régions, ainsi que la nature des sols, pour décider s'il y a lieu de faire subdiviser ces cantons en lots de ferme. Ces reconnaissances servirent encore pour les plans d'arpentage que nous nous proposons de faire pour les terrains non arpentés, ce qui dit plus haut. Ces explorations ont leur raison et s'éviteront ainsi beaucoup de frais inutiles et des reproches, car si l'on subdivise un canton en lots pourquoi refuserait-on de le vendre ensuite aux colons ?

La classification des lots est le corollaire de l'exploration, car lorsqu'un canton a été jugé propre à la culture, comme le sont ceux de l'Abbitibi, la section des Arpentages s'occupe de la faire subdiviser par un arpenteur, en lots de ferme, d'une certaine d'acres en superficie. Le service forestier fait une inspection plus minutieuse, plus approfondie de chaque groupe de lots pour faire le choix de ceux qui sont réellement bons à être cultivés profitablement; les terrains douteux sont réservés pour être l'agrandissement de ces centres lorsqu'ils se développeront, tandis que les autres lots dont le sol ne convient pas pour autre chose que la forêt, sont réservés pour l'exploitation forestière.

C'est là le programme de notre classification, et nous croyons qu'elle rendra de grands services à la province. Cette politique a déjà été suivie dans la région de l'Abbitibi, deux expéditions y ont travaillé durant l'été et l'automne dernier. Actuellement, tous les lots sur trois milles de chaque côté de la voie ferrée du Transcontinental depuis la frontière interprovinciale jusqu'à la rivière Harricana, sont classifiés. L'an prochain, nous continuerons ce travail en allant encore vers l'Est jusqu'au delà de la rivière Bell. De ce que le gouvernement pourra vendre des lots dans cette région dès que le chemin de fer sera exploité.

Dans les autres parties de la province, nous nous occuperons aussi de la

INVENTORIER LEURS LIMITES

Quelques-uns ont commencé à faire faire ces travaux par des experts et s'en déclarent hautement satisfaits, car par l'inventaire on connaît l'étendue, la richesse des forêts et aussi les facilités pour vidanger les bois coupés. Ces avantages sont fort appréciables et l'on s'étonne qu'un plus grand nombre ne soit pas encore entré dans cette voie.

L'exploration nous en a souvent trouvé un grand nombre d'exploitants de faire face aux spéculateurs de lots. Comme cette dernière question nécessiterait trop de développements, je prie ceux que la chose intéresserait de consulter mon rapport de 1909, que l'on trouvera annexé au rapport du ministre des travaux et forêts pour la même année.

Ces travaux d'inventaire devraient être faits à mon avis, par les concessionnaires eux-mêmes, vu qu'ils sont les premiers intéressés; seulement une entente est nécessaire entre eux et le gouvernement pour arrêter le cadre de ces travaux, la nature des renseignements à recueillir et l'emploi que l'on fera de ces renseignements pour préparer des plans d'exploitation ou d'aménagement.

Le gouvernement devrait contribuer dans une certaine mesure aux frais de ces entreprises, mais devrait recevoir en retour toutes les informations recueillies, voir copie des cartes. Il est inutile de dire que les plans d'aménagement devront recevoir la sanction du département.

En laissant ainsi les licenciés s'occuper des inventaires, cela donnera au service forestier la liberté de travailler à développer les 80 millions d'acres qui ne sont pas encore exploités, ainsi qu'à poursuivre certaines études sylvoicoles sur la croissance, le développement de nos diverses essences forestières.

Actuellement nous exploitons à l'avenant, sans la garantie qu'une essence se maintiendra à l'état prépondérant dans les peuplements exploités. Au contraire, nous avons vu et constatons chaque jour la facilité de ce système et la grande quantité de temps que nous avons des plans d'exploitation appropriés pour les diverses essences dans les différentes régions forestières de cette province.

Ces plans d'exploitation nous permettent de faire produire à nos forêts plus de bois, et partant d'en recueillir plus de revenus. Actuellement il se coupe chaque année un billion de pieds de bois sur les forêts arpentées, ce qui représente 22 pieds à l'acre, la possibilité de ces forêts est certainement plus grande que cela et par des méthodes culturales, nous pourrions porter l'accroissement moyen annuel par acre au moins 10 fois plus de bois qu'il ne se coupe actuellement sur les limites et cela sans appauvrir

nos forêts. L'on voit l'urgence de modifier nos méthodes et d'adopter aussi rapidement que possible des systèmes plus rationnels de sylvoiculture.

Nos revenus augmenteraient dans une forte proportion, sans compter ce que pourrait nous donner les forêts groupées, qui devraient nous donner chaque année un million de revenu.

Aussi sans être optimiste, je crois que nos revenus avant 10 ans, atteindront les trois millions de dollars, c'est-à-dire auront triplé, et cela sans avoir diminué notre richesse forestière mais plutôt en l'améliorant.

Comme la question des incendies en forêt a été débattue à une autre séance de ce conseil, je ne m'étendrai pas sur ce sujet car le feu sur la menace perpétuelle, la plus grande inquiétude du propriétaire de forêt dans cette province. A quel nous servirait-il de faire des économies, de reboiser, si demain le feu vient tout anéantir ?

Je crois que par les travaux de classification mieux faite, l'on arrivera à abaisser le taux de la prime accordée à cette source de dangers. Peut-être saurons-nous réglementer la combustion des déchets de sorte que ces feux ne soient plus la cause de nombreux incendies. Les colons étant groupés, il sera facile de les former en association de volontaires pour aider à éteindre les feux de forêts; en les instruisant, nous pourrions même le faire et surtout à prendre les mesures nécessaires pour les prévenir.

Invasions d'insectes, de champignons réservation des bois jusqu'à ces diverses questions ont été négligées dans cette province. Mais il y a 16 ans, la mouche-sole du tamarac qu'on appelle en Europe la grande tenthrède (Nomatus erichsoni) a dévasté tous nos arbres de tamarac dans l'Etat du Canada. Depuis deux ans, la pyrale de l'épinette se manifeste en grand nombre sur la rive nord du St-Laurent, et par ses attaques sur nos épinettes et sapins, cause beaucoup d'appréhensions. Le service forestier, coopérant avec la division entomologique d'Ottawa, cherche actuellement les moyens d'enrayer ce fléau. Nos efforts tendront à multiplier le nombre des parasites naturels de cet insecte, ce qui aura pour effet de même on ne s'est jamais occupé des champignons, ces arbres sont aussi très importante et dès que les nos élèves pourra se consacrer à ces études le gouvernement lui facilitera le moyen de s'instruire et de travailler dans cette voie.

Au travail question encore plus intéressante, est celle de la préservation des bois une fois mis en œuvre. Si l'on songe qu'en moyenne que de 7 ans, une fois placée sous le hachoir, l'arbre qui l'a fourni aura pris au moins cent ans pour croître on comprendra la rapidité avec laquelle nous consommons le bois et comment il se fait que cette richesse disparaît aussi vite. Il est donc urgent de chercher les moyens nécessaires de doubler, tripler, si possible la durée des bois que nous employons, réduisant ainsi le drain sur les forêts.

PROPRIETES DIVERSES DES BOIS

Nous connaissons mal des propriétés de nos bois pour ne pas dire que nous ne les connaissons guère. Ceci surtout varie des emplois que l'on en fait dans l'industrie. On devrait, employer les bois pour les fins spécifiques auxquelles ils sont plus appropriés. Nos ingénieurs comme nos architectes ignorent les propriétés mécaniques de nos essences forestières, et il serait nécessaire que des expériences suivies soient faites en coopération avec le service forestier par les écoles de génie civil de cette province. De même les propriétés chimiques de nos bois sont inconnues alors que cela est bien nécessaire pour certains industriels.

Enfin, nous apprécions nos bois indigènes et l'on devrait pour les ameulements préférer ceux faits au pays par nos ouvriers et avec les bois du pays. Si nous connaissons les grandes qualités de nos bois, nous pourrions les vendre à nos amérindiens, nous pourrions les vendre à nos amis du nord, nous pourrions les vendre à nos amis du sud, nous pourrions les vendre à nos amis de l'étranger.

PETITE INDUSTRIE DU BOIS

Puisque j'en suis à exposer nos projets, l'on me permettra bien, d'ajouter, un peu plus loin, de souhaiter que nous soyons en mesure avoir longtemps de publier des statistiques sur le mouvement des bois ainsi que des autres produits de la forêt et les achats qui en font les autres pays.

Nous voudrions également voir s'implanter dans nos campagnes la petite industrie du bois comme la lutherie la confection des jouets, la confection des menus objets tournés, etc. Cette industrie fait vivre de nombreuses familles dans le Jura, les Vosges, en Allemagne. Combien de nos paysans demeurant oisifs durant les mois d'hiver qui pourraient ainsi se gagner une certaine de dollars par saison. Le service forestier publiera de temps à autre des bulletins sur ce sujet, ont le premier sera fait du bouillon à parler et de son écorce.

EXPLOITATION PRIVEE

Enfin, nous aimerions à voir le propriétaire d'une terre à bois, prendre un intérêt plus grand dans l'exploitation de son domaine, y faire des coupes méthodiques, raisonnées et nous voudrions voir ces gens reboiser leurs terrains incultes.

Pour donner l'exemple, le gouvernement se propose de créer des réserves forestières spéciales, appelées réserve cantonale, parce qu'elles sont situées dans les cantons de la province. Ces petites forêts appartenant à l'Etat, seront aménagées de façon à fournir du bois chaque année aux habitants. Nous croyons que cette politique simplifiera le problème du bois à certains endroits, qu'elle invitera les fermiers à suivre l'exemple donné en exploitant leurs propres bois d'une manière plus sou-

Guêtres, Feutres, Souliers Mous, Bottines à Patins

DEMAIN ET LES JOURS SUIVANTS

La balance de ce stock sera vendue jusqu'à épuisement à des prix épatants de bon marché

Il nous faut vendre les lignes suivantes avant la rentrée des nouveautés du printemps.

Guêtres et Jambières, Bottines en Drap et Feutre, Slippers, Mitons, Pantouffles, Souliers Mous, Bottines à Patins. Il y en a pour Dames, Messieurs, Fillettes, Garçons et Enfants.

Nous ne donnons pas de prix, ils sont trop bas. Faites la démarche de venir au magasin, vous serez stupéfait de la qualité à un si bas prix.

(Calendriers) comme il nous reste encore quelques centaines de nos magnifiques calendriers, un sera donné à chaque acheteur.

Ne manquez pas cette occasion. Venez maintenant. Le choix est superbe.

UN SEUL PRIX MARQUE EN CHIFFRES

J. B. BELANGER, 31 RUE ST-JOSEPH

La balance du stock des bottines avec talons et semelles en caoutchouc réduit de 10% à 35%



L'affaire de Sydney street

Londres, 19.—L'enquête sur la mort des deux anarchistes qui ont péri pendant l'attaque de la maison de Sydney Street par la police et la troupe s'est terminée aujourd'hui.

Le verdict rendu par le jury est que l'homme connu sous le nom de "Joseph" est mort d'une balle reçue, victime d'un homicide justifié, et que son compagnon connu sous le nom de Fritz est mort suffoqué.

Mme Schenk s'évanouit

Wheeling, 19.—Au cours de l'audience, d'aujourd'hui, Mme Schenk s'est évanouie et, à la requête de son avocat elle a été autorisée à se retirer momentanément.

Le juge Jordan a annoncé que dorénavant aucune femme ne sera admise dans la salle d'audience. A cette nouvelle des murmures de mécontentement se sont fait entendre.

Quand Mme Schenk remise de son malaise, est revenue dans la salle d'audience, elle était la seule femme présente.

La séance a été consacrée au contre-interrogatoire des médecins.

Quelques doses mettent fin à la Maladie des Rognois

Dans le monde entier il n'y a pas un homme ou une femme qui puisse négliger un seul jour le plus petit désordre des rognons.

Les maladies des rognons sont les plus dangereuses, car les premiers symptômes se manifestent dans d'autres parties du corps avant qu'on ne remarque quelque dérangement dans les rognons eux-mêmes.

Cependant, on ne se trompe pas sur certains symptômes: par exemple, un constant mal dans le dos, les étouffements, les maux de tête et d'écoulements, nervosité, sommeil troublé, paupières boursoufflées ou enflammées, palpitations de coeur, douleurs de rhumatisme, faiblesse, estomac bilieux ou sensation de langueur ou fatigue. Des rognons malades produisent aussi une urine épaisse, embrouillée et offensive, pleine de sédiments ou coulant irrégulièrement et souvent incontrôlable et atteinte d'une sensation brûlante.

C'est le temps de guérir les désordres des rognons, avant qu'ils ne changent en Diabète, Dropsie, Gravelle ou maladie de Bright.

Dès que vous soupçonnez le moindre désordre dans les rognons, la vessie ou l'urine, commencez à prendre le Pape's Diuretic, avec la certitude qu'il n'a aucun autre remède, à aucun prix, fait ailleurs qui produira une guérison si prompte. En quelques jours seulement vous sentez que les organes des rognons, de la vessie et de l'urine sont sains, propres et si l'état normal et que tout danger est passé. Votre médecin, pharmacien ou banquier, ou toute autre agence commerciale, se portera garant pour la responsabilité de Pape's Thompson's Pape, de Cincinnati

La Température

Vendredi, 2 heures, p. m. Beau et très froid, aujourd'hui et demain.

Calendar for January 1911 showing days of the week and dates.

20e JOUR DE L'ANNÉE. Lever du soleil à 7 h. 47 m. Coucher du soleil à 4 h. 35 m.

LES SAINTS DU JOUR. Saint Sébastien, martyr; naquit à Narbonne et prit du service dans l'armée de Dioclétien.

UNE PENSÉE PAR JOUR. Si nous portions en public notre conscience, vivrions comme un déserteur sur notre patrie.

ÉPHÉMÉRIDES. Rupture du pont de glace à Québec par le Montréal et la Lady Grey.

DÉCÉDÉE À MONTREAL. Les citoyens de Québec apprendront, sans doute, avec regret, le décès de Mrs A. P. O'Grady.

SOIRÉE DE GALA. Ce soir, au théâtre National, il y aura grande soirée de gala à laquelle assisteront les membres des clubs de rapette.

"LE DEVOIR" MAL INFORMÉ. En justice pour l'hon. S.-N. Parent, nous devons dire que le "Devoir" a été mal informé.

L'OUVROIR DE N.-D. D'AFRIQUE. Lundi prochain le 23 du courant, il y aura de 2 h. à 4 h., chez les Soeurs Missionnaires.

MORT DE M. JOSEPH MILLETTE. M. Jos. N. Millette, voyageur de la maison Savannah Turbenty Co., est mort à midi chez son cousin.

Après onze ans d'absence un déserteur vient se faire prisonnier

Il y a onze ans, un nommé Champagne, soldat à la citadelle, prenait ses cliques et ses claques, quittait la citadelle, témoin de ses exploits, et disait adieu à la vieille cité de Champlain.

La guerre est déclarée en Arabie et l'on s'attend à une grande révolution

Aden, Arabie, 20. — (Spéciale). — L'Iman de Sana, Seynd, Yahya, a déclaré la guerre contre les Turcs et des bandes armées se sont groupées dans les montagnes de Yemen.

On passe d'importantes mesures au sujet de la vente des allumettes

Ottawa, 20. — Les mesures du gouvernement ont occupé l'attention des députés aujourd'hui et en particulier, trois résolutions de l'hon. M. Mackenzie King.

M. Rodolphe déclame, s'emballe et fait force courbettes

Montréal, 20. — (Spéciale). — M. Rodolphe Lemoine, a fait un pompeux éloge de Sir John A. McDonald et de Sir Georges Etienne Cartier, hier soir, au banquet de l'Association des Manufacturiers canadiens.

Les négociations sur la réciprocité se termineront peut-être samedi

Washington, D. C., (Spéciale). — A moins d'incidents, les négociations au sujet de la réciprocité entre le Canada et les États-Unis se termineront samedi.

Une sanglante bagarre éclate dans une famille polonaise

Montréal, 20. — (Spéciale). — Le No 1479, rue Lafontaine, a été le théâtre, hier soir, vers 6 heures, d'une bagarre sanglante entre polonais.

Union Musicale de Québec

Remerciements à la Ste-Vierge et Ste-Marguerite pour l'avoir obtenu avec promesse de faire publier.

La composition de la future flotte canadienne sur les deux océans

Le sénateur Landry est informé que les plans des croiseurs canadiens qui doivent être construits dans ce pays, ont été reçus d'Angleterre, et que le programme pour la construction de quatre croiseurs de deuxième classe du type "Bristol" et six torpilleurs de première classe, en outre du Niobe et du Rainbow qui font déjà partie de la flotte canadienne.

Le gouvernement reçoit, ce matin, une grande délégation ouvrière

Une importante délégation ouvrière a rencontré ce matin les ministres provinciaux pour demander certains amendements à la loi de compensation sur les accidents du travail.

Enfants perdus et retrouvés

Montréal, 20. (Spéciale). — On a retrouvé les deux garçons qui se sont enfuis de Québec, Edmund Poullot et Emile Normand.

Ce soir à l'Auditorium

THE TIME, THE PLACE AND THE GIRL. Quoique jeune encore, Miss Jessie Webster, que l'on entendra ce soir et la plus forte attrice de la troupe qui nous jouera la célèbre comédie "The Time, the Place, and the Girl".

Un puissant Merger

Une dépêche de Montréal nous apprend que le nouveau Merger, au capital de \$15,000,000 est en voie d'organisation.

Malade

M. Wilfrid Robert, gérant de la succursale de la Banque d'Hocheville à St-Roch est retenu chez lui par une indisposition.

Feu François Bédard

L'un des plus respectables citoyens de St-Sauveur, M. François Bédard, ancien mécanicien, vient de mourir à la résidence de son fils M. Edouard Bédard, typographe, à l'âge de 77 ans.

Incendie

Ce matin, vers 10 heures les pompiers étaient appelés pour un commencement d'incendie qui venait de se déclarer dans la cave de la bâtisse portant le No 60, rue St-Jean et occupé par la Librairie A.-O. Pruneau.

Chronique des Tribunaux

L'audition des témoins dans la cause de Bastien vs. la Commission des Chemins de Barrières, s'est terminée, ce matin, en Cour Supérieure.

Acte de Liquidation

AVIS est par les présentes donné, en vertu d'un jugement, rendu à Québec, le 18 Janvier 1911, par Sir François J. Angelier, juge en Chef de la Cour Supérieure, au sujet de la liquidation de la Cie de Brasserie de Beauport.

VENTE A L'ENCAN

Dans l'affaire de Gobeil & Tremblay, Marchands, Châteauium, INSOUVABLES. AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ QUE LA VENTE A L'ENCAN SE FAIT LE JEUDI, LE 26 JANVIER 1910.

DEMANDES

ON demande un COMMISSAIRE pour la pharmacie de la rue St-Joseph, Québec. S'adresser à L. E. MARTEL, Pharmacien, 91 rue St-Joseph, Québec.

NOTES SOCIALES

Mlle Gabrielle LeBlanc de Montréal, a donné un bridge, mercredi après midi en l'honneur de Mlles Amyot, Choquette, Grenier, Picaud et Lanthier, de Québec.

PARC LIMOLOU

Les personnes désireuses de louer trouveront dans le quartier Limoulo, de beaux logements pourvus des améliorations modernes.

DEBATS

CLICHE - A St-Amande, le 19 Janvier 1911, est décédé à l'âge de 4 ans et 10 mois, Marie-Cécile, enfant adoptif de M. et Mme. Cliché.

Un puissant Merger

Une dépêche de Montréal nous apprend que le nouveau Merger, au capital de \$15,000,000 est en voie d'organisation.

Malade

M. Wilfrid Robert, gérant de la succursale de la Banque d'Hocheville à St-Roch est retenu chez lui par une indisposition.

Feu François Bédard

L'un des plus respectables citoyens de St-Sauveur, M. François Bédard, ancien mécanicien, vient de mourir à la résidence de son fils M. Edouard Bédard, typographe, à l'âge de 77 ans.

Incendie

Ce matin, vers 10 heures les pompiers étaient appelés pour un commencement d'incendie qui venait de se déclarer dans la cave de la bâtisse portant le No 60, rue St-Jean et occupé par la Librairie A.-O. Pruneau.